

# Rapport d'orientation Budgétaire 2021

**Commune  
de  
CHARMES**

ROB 2021

# SOMMAIRE

1. Éléments de contexte économique
2. Éléments de contexte relatif aux Collectivités Locales
3. Présentation des règles de l'équilibre budgétaire
4. Présentation des finances de la collectivité
  - 4.1 Les recettes de fonctionnement
  - 4.2 Les dépenses de fonctionnement
  - 4.3 La solvabilité financière
  - 4.4 Les investissements de la Collectivité
  - 4.5 Les Ratios de la Collectivité
  - 4.6 Les moyennes nationales des principaux ratios financiers

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

# 1.ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE

## 1.1 L'international et L'Europe

La sortie du "grand confinement", même en ordre dispersé, a entraîné partout un net rebond de l'activité. C'est maintenant la durée et l'ampleur de ce rebond qui posent question, d'autant que l'incertitude entourant la pandémie de Covid-19 reste forte. Des signes d'essoufflement apparaissent alors que les effets négatifs du choc initial de la crise sanitaire sur les entreprises et in fine sur l'économie n'ont pas encore donné leur pleine mesure.

Après le choc initial de la crise sanitaire, la sortie du confinement, progressive et différente selon les pays, a entraîné partout un net rebond de l'activité. Mais la durée et l'ampleur de ce rebond restent incertaines, comme l'évolution de la pandémie.

### 1. Les mécanismes contraires du rebond post-confinement et des effets retards de la crise

Avec la levée du confinement, deux mécanismes contraires sont à l'œuvre. À très court terme, le retour au travail et le déblocage de l'épargne forcée des ménages provoquent un rebond qui, aux États-Unis et en zone euro, est plus marqué pour la consommation que la production, à l'inverse de la Chine.

Plus long à produire ses effets et plus durable, le second mécanisme résulte de l'impératif pour les entreprises d'assurer leur survie suite au choc de la crise sur leur bilan et alors que l'incertitude perdure, avec à la clé une baisse de l'investissement et une compression des coûts, des effectifs notamment.

### 2. Un contexte économique structurellement déprimé malgré des taux de croissance élevés en 2021

Pour l'ensemble des pays hors OCDE, y compris la Chine, la croissance serait de 8,7% en 2021 après un recul de 3,6% en 2020. La Chine retrouverait une croissance du PIB de 7,9% en 2021, après 0,9% en 2020. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, la croissance serait de 4,7% en 2021 après -5,9% en 2020.

En France, au recul du PIB de 9,0% en 2020 succéderait une croissance annuelle de 7,1% en 2021.

Partout, la croissance cumulée sur 2020 et 2021 resterait sensiblement au-dessous de ses tendances antérieures. Cet écart ne serait pas comblé à l'horizon des perspectives à moyen terme.

### 3. Puissance et limites des soutiens publics

Face à la crise les soutiens publics sont inédits ce qui pose la question de leurs limites. Les banques centrales sont déjà confrontées au rendement décroissant des politiques monétaires et il est difficile de savoir jusqu'où elles pourront prendre en charge l'envolée des déficits publics faute de références passées comparables.

## 1.2 La France

### 1. L'épidémie de covid-19 s'inscrit dans la durée

Sur le plan épidémiologique, le scénario d'une épidémie ponctuelle, qui aurait disparu à la faveur de l'été, semble écarté. Après une accalmie, la circulation du virus rebondit, en France comme dans beaucoup de pays. A côté des « gestes barrières », les mesures d'endiguement plus restrictives et qui affectent plus directement l'activité économique (fermetures de bars, de restaurants, de salles de sport, etc.) sont, à ce stade, davantage ciblées territorialement et sectoriellement qu'au printemps. Le transport aérien de voyageurs reste quant à lui très affecté, comme depuis le début de la crise sanitaire.

### 2. Les enquêtes de conjoncture sont teintées d'inquiétude, en particulier dans les services

En septembre, la poursuite de l'amélioration du climat des affaires en France tient surtout, dans la plupart des secteurs, à l'amélioration du jugement sur la production passée, tandis que les perspectives d'activité pour les trois prochains mois sont en retrait, selon les chefs d'entreprise interrogés dans les enquêtes de conjoncture. En particulier, dans les services, le solde d'opinion relatif à l'activité future n'a pas encore retrouvé sa moyenne de longue période, alors que c'est le cas dans l'industrie.

La confiance des ménages n'a quant à elle pas rebondi depuis avril dernier. L'indicateur qui la synthétise reste tout de même plus élevé que pendant la grande récession de 2008-2009, mais les inquiétudes relatives au chômage atteignent des niveaux comparables. De plus en plus de ménages considèrent qu'il est opportun d'épargner.

### 3. Les prévisions pour la fin de l'année deviennent plus incertaines

Comme depuis le début de la crise sanitaire, c'est l'évolution de l'épidémie qui devrait en grande partie conditionner celle de l'activité économique des tous prochains mois. Le ciblage plus fin des mesures d'endiguement devrait toutefois amoindrir leur impact économique, notamment par rapport au confinement général du printemps dernier. Les signaux mobilisables pour prévoir l'activité du quatrième trimestre 2020 sont seulement partiels à ce stade :

- Les enquêtes de conjoncture pointent des perspectives d'activité en retrait, mais il est difficile de traduire quantitativement ce message qualitatif émis en septembre, compte tenu de la singularité de cette situation potentiellement très évolutive d'ici la fin de l'année ;
- La plupart des données à haute fréquence mobilisées au printemps dernier ont été utiles pour suivre des mouvements soudains et de grande ampleur, mais se prêtent moins à l'évaluation de mesures de restrictions ciblées et localisées. Les montants agrégés de transactions par carte bancaire, ainsi que certains indicateurs de requêtes sur les moteurs de recherche, suggèrent tout de même un ralentissement de la consommation des ménages en septembre.

#### 4. Le risque d'une pause, voire d'une rechute

Après le vif rebond associé au déconfinement (+ 16 % prévu au troisième trimestre, après - 13,8 % au deuxième et - 5,9 % au premier), l'activité économique pourrait ainsi marquer le pas en fin d'année sous l'effet de la résurgence de l'épidémie. Dans un scénario où, au quatrième trimestre, les services les plus affectés (hôtellerie-restauration, services de transport, activités récréatives et de loisirs) reviendraient, après une embellie durant l'été, à leur niveau d'activité de juin dernier et où l'investissement resterait, par attente, à un niveau proche de celui du troisième trimestre, la croissance serait nulle en fin d'année.

Dans ce cas de figure, le PIB français resterait, en fin d'année, 5 % en deçà de son niveau d'avant-crise, comme en moyenne pendant l'été.

Cette prévision pour l'automne reflète la grande incertitude qui caractérise les prochains mois. Un durcissement durable des restrictions sanitaires pourrait ainsi provoquer une nouvelle contraction du PIB au quatrième trimestre. Inversement, si la situation sanitaire se stabilisait, l'évolution du PIB pourrait être positive en fin d'année.

Au total sur l'année 2020, la prévision de contraction du PIB reste de l'ordre de - 9 %.

#### 5. L'emploi et le pouvoir d'achat des ménages baisseraient en 2020, mais beaucoup moins que l'activité économique

Environ 840 000 emplois, dont près de 730 000 emplois salariés, seraient perdus en 2020. Ce net recul (de l'ordre de - 3 % en moyenne annuelle) serait cependant beaucoup moins marqué que celui du PIB, du fait tout à la fois du dispositif d'activité partielle, ponctuel ou de plus longue durée, mais aussi d'un phénomène de rétention de main-d'œuvre de la part de certaines entreprises qui conserveraient à ce stade une grande partie de leurs effectifs malgré la contraction de leur activité.

Le halo autour du chômage, qui avait bondi pendant le confinement compte tenu des difficultés à rechercher un emploi pendant cette période, se réduirait avec pour contrepartie une forte hausse du chômage au second semestre. Le taux de chômage bondirait dès le troisième trimestre et atteindrait 9,7 % en fin d'année.

L'inflation serait nulle en glissement annuel en décembre et limitée à un demi-point en moyenne annuelle en 2020. Compte tenu par ailleurs des divers dispositifs mis en place pour préserver les revenus, le pouvoir d'achat des ménages par unité de consommation ne baisserait « que » d'un point sur l'année 2020, tout en sachant que ce chiffre macroéconomique agrège des situations individuelles très disparates.

Avec le rebond de la consommation – même atténué en fin d'année – le taux d'épargne des ménages qui avait quasiment doublé au deuxième trimestre (du fait d'une épargne forcée) reviendrait autour de 17 % au second semestre, un niveau légèrement supérieur à celui d'avant-crise.

## 6. Une situation économique contrastée, selon les secteurs d'activité et selon les territoires

L'impact de la crise dépend étroitement du degré d'exposition de chaque secteur d'activité aux mesures d'endiguement sanitaire. Cette Note de conjoncture donne quelques coups de projecteur sur ceux des secteurs qui sont particulièrement affectés.

Dans l'industrie, le secteur aéronautique a ainsi grandement contribué à la chute des exportations de biens manufacturés. Mais les services sont globalement plus affectés que l'industrie : en particulier, l'hébergement-restauration, les transports de voyageurs et les activités culturelles, qui représentent au total, dans leur partie marchande, de l'ordre de 8 % de la valeur ajoutée, apparaissent pénalisés de manière potentiellement durable et devraient concentrer au second semestre l'essentiel des pertes d'emplois.

Cette hétérogénéité sectorielle se double d'une hétérogénéité territoriale. Par exemple, si l'activité touristique des résidents français a pu cet été retrouver voire dépasser son niveau de l'an passé dans certaines régions littorales ou peu densément peuplées, les métropoles ont à l'inverse été pénalisées par le recul des dépenses des touristes français, conjugué à la forte chute du nombre de touristes étrangers.

L'épidémie a ainsi rebattu les cartes entre les secteurs d'activité et entre les territoires, mais il est trop tôt, compte tenu de l'incertitude qui subsiste, pour dire quelle part de ces recompositions sectorielles ou territoriales est susceptible d'être pérenne.

# 2. ELEMENTS DE CONTEXTE COLLECTIVITES LOCALES

## 2.1 La Dotation Globale de Fonctionnement et le FPIC-

L'élaboration du budget primitif 2021 s'établit dans un contexte de stabilité de l'enveloppe globale de DGF qui s'élève cette année à environ 27 milliards d'euros malgré la contexte économique lié au COVID-19. Les entités du bloc communal (communes et EPCI) se partagent cette année environ 18,4 milliards d'euros soit plus de la moitié de cette enveloppe. Peu d'évolutions ont été apportées par le LFI 2021.

Le législateur a créé à destination des communes les moins aisées fiscalement ou répondant à des problématiques de revitalisation de milieux ruraux ou urbains les trois dotations suivantes :

- La Dotation de Solidarité Rurale réservée aux communes de moins de 10 000 habitants répondant à des problématiques rurales ; **(258 806 en 2020 pour la commune de CHARMES)**
- La Dotation de Solidarité Urbaine réservée aux communes de plus de 5 000 habitants répondant à des problématiques urbaines ;
- La Dotation Nationale de Péréquation réservée aux communes les moins riches fiscalement au regard notamment de leur fiscalité économique. **(4 799 en 20 pour la commune de CHARMES)**

L'évolution des enveloppes de ces trois dotations est chaque année financée en partie par un prélèvement de la Dotation Forfaitaire des communes les plus aisées fiscalement. La LFI a décidé d'augmenter l'enveloppe globale de deux de ces trois dotations. Le montant de l'enveloppe de la Dotation Nationale de Péréquation est figé cette année encore (c'est annuellement le cas depuis 2015). Pour les deux autres dotations, l'augmentation en 2021 sera la suivante :

- + 90 M€ de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
- + 90 M€ de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

Nous retrouvons ici une logique que l'État poursuit depuis de nombreuses années, et ce malgré les changements de majorité au Parlement. En effet, à l'instar des majorités précédentes, le législateur renforce dans l'enveloppe de DGF la péréquation afin de favoriser les Collectivités les moins aisées fiscalement et qui disposent sur ce point de marges de manœuvre de plus en plus faibles pour équilibrer leur budget et trouver un autofinancement récurrent.

De plus, l'Etat a décidé d'augmenter le montant de l'enveloppe de la dotation d'aménagement des communes et circonscriptions territoriales d'Outre-Mer suite à la refonte de cette dotation cette année. Le montant prélevé sur les dotations de péréquation cette année est alors majoré de 47%.

Au niveau du fond de péréquation communal et intercommunal (FPIC), la LFI a maintenu à 1 Md€ son montant pour 2021 et les années suivantes.

En 2020 la Commune a perçu 543 429.00 € DE DOTATION FORFAITAIRE (un total de dotations s'élevant à 807 034.00)

Pour rappel, la commune percevait 1 459 000.00 en 2010

## 2.2 La réforme de la Taxe d'habitation

Sur le plan fiscal, on rappellera comme évolution majeure pour l'année 2018 la réforme de la taxe d'habitation qui consiste à mettre en place un dégrèvement progressif de cotisation TH pour les contribuables éligibles (en fonction de seuils de revenus). La LFI 2020 reprend ces éléments en étayant les modalités de suppression et de remplacement de la TH.

La suppression de la TH devrait se déployer sur la période 2021 – 2023 mais les collectivités en perdront le produit dès 2021. Elle ne concernera que les résidences principales, les collectivités conserveront donc les produits de la TH sur les résidences secondaires et les logements vacants.

En 2020, le dégrèvement « Macron » ne prendrait plus en compte dans son calcul le taux TH global et les abattements 2017 mais ceux de 2019. Cette modification du dégrèvement interviendrait afin de s'assurer que, en dépit d'éventuelles hausses de taux ou de diminutions d'abattements intervenues depuis 2017, les contribuables dégrévés bénéficient bien en 2020 d'un dégrèvement intégral sans avoir à payer de « restes à charge » liés à la hausse de la fiscalité TH.

De plus, afin d'assurer cet objectif et faciliter la transition dans le cadre de la réforme, une autre disposition importante est envisagée, Le gel en 2020 du taux TH et des abattements des collectivités au niveau de 2019, et ce jusqu'en 2022.

La suppression de la TH des résidences principales impliquerait de compenser les collectivités : les communes recevraient l'intégralité du taux départemental de TFPB ainsi qu'une dotation de compensation tandis que les EPCI recevront une fraction dynamique de produit de TVA.

Pour information le produit de la TFPB du Département en 2020 était de 1 428 850.00 €

Le produit de la taxe d'habitation de la commune de CHARMES est de 518 500 €

910 350.00 € seront prélevés par l'état sur les recettes de la commune afin de compenser les communes perdantes.

La taxe d'habitation demeurera sur les résidences secondaires et les locaux vacants.

Aucune possibilité pour la Commune de modifier le taux de la TH (figé jusque fin 2022)

## 2.3 Les autres mesures relatives à la LFI 2021

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, et Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des Comptes publics, ont présenté le projet de loi de finances 2021 (LFI 2021).

Ce projet de loi de finances est le budget de la relance avec :

- la concrétisation de la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production à compter de 2021 (20 milliards d'euros sur deux ans);
- la confirmation des engagements déjà pris par le Gouvernement en matière de baisse des impôts des Français, avec la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales engagée en 2018, et la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés;
- l'ouverture de 36,4 milliards d'euros pour les trois grandes priorités du plan de relance : l'écologie, la cohésion et la compétitivité;
- la poursuite d'une logique partenariale et soutien aux recettes des collectivités territoriales.

Concernant plus précisément les collectivités territoriales avec :

- l'engagement de l'État auprès des territoires avec des actions pour la ruralité (poursuite du déploiement des France Services ...) et pour les quartiers (cités éducatives...);
- les finances des collectivités territoriales avec l'augmentation du concours de l'État aux collectivités locales pour soutenir l'investissement, la DGF, la compensation de la baisse des impôts de production.

Près de 2,3 milliards d'euros ont été votés pour aider les collectivités locales à compenser leurs pertes financières liées à la crise sanitaire : fonds de stabilité des départements renforcé, nouveaux crédits pour soutenir l'investissement des régions et clause de sauvegarde pour le bloc communal reconduite en 2021 à hauteur de 200 millions d'euros...

Cette clause de sauvegarde, prolongée sur amendement des députés (nouvelle fenêtre), a été mise en place par la troisième loi de finances rectificative du 30 juillet 2020.

Parmi les mesures introduites lors du débat parlementaire, figure également la suspension jusqu'au 16 février 2021 du jour de carence pour les agents publics arrêtés en raison du Covid-19

Cette dérogation, applicable aux agents publics et salariés ne peut être prévue que pour les traitements, rémunérations et prestations afférentes aux congés de maladie directement en lien avec le risque qui a conduit à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

A compter de 2021, il est institué un prélèvement sur les recettes de l'État destiné à compenser aux collectivités dotées d'une fiscalité propre la perte de recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises.

La compensation de la perte de recettes de TFB et de CFE est égale, chaque année et pour chaque collectivité, au produit obtenu en multipliant la perte de bases par le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties appliqué en 2020 dans la collectivité.

### 3. LES REGLES DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.

- La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent pourra constituer alors une recette d'investissement.
- La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire : le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la Collectivité hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

Le Préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :

- L'équilibre comptable entre les deux sections ;
- Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

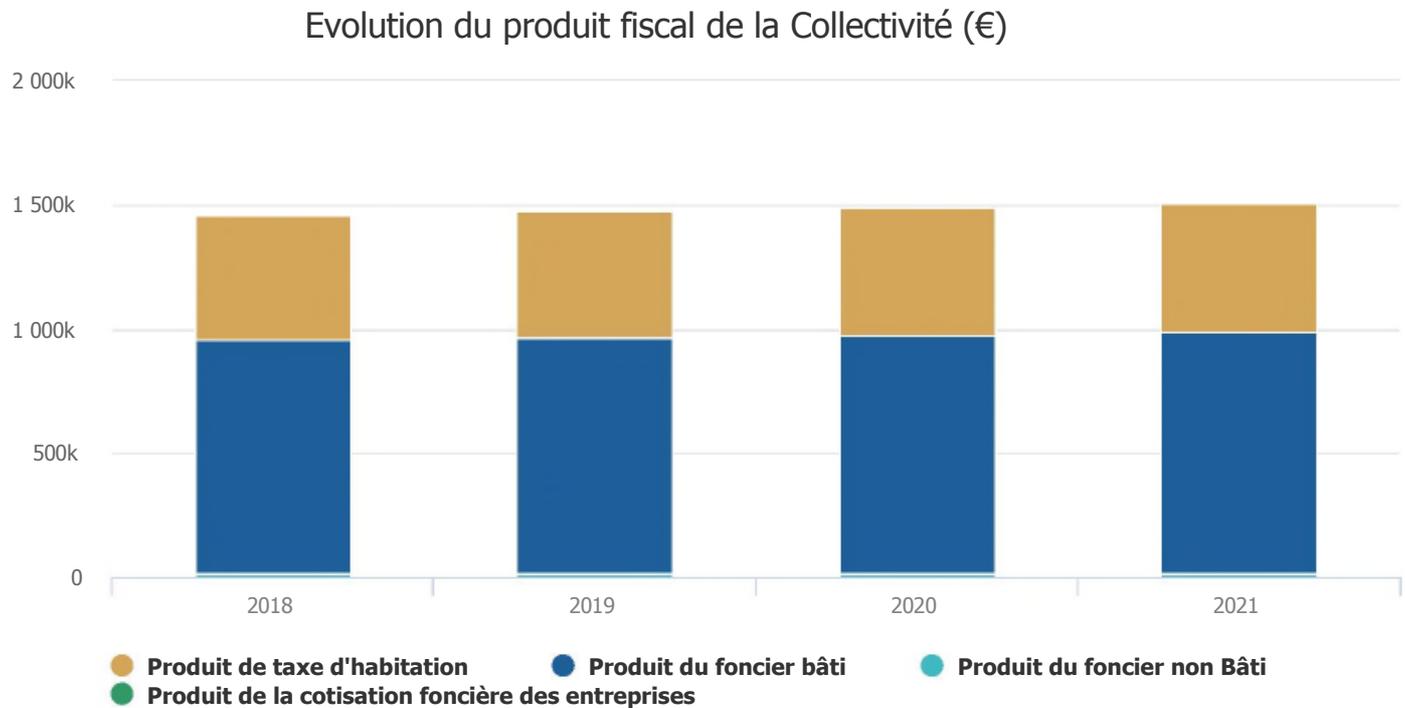
# 4. LES FINANCES DE LA COMMUNE

## 4.1 Les recettes réelles de fonctionnement

### 4.1.1 La fiscalité directe

#### 4.1.1.1 L'évolution des recettes fiscales de la collectivité

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des ressources fiscales de la collectivité.



Il est proposé de ne pas augmenter les taux pour l'année 2021. L'augmentation des bases d'imposition cette année lui procure tout de même une hausse du produit fiscal.

Pour 2021 le produit fiscal de la commune est estimé à 1 536 818 € soit une évolution de 0,95 % par rapport à l'exercice 2020 (1 522 356) donc + 14 462.00 €

Pour information, modification de la nomenclature comptable, on ne parle plus de taxes foncières et d'habitation mais d'impôts directs locaux

#### 4.1.1.2 Le Levier fiscal de la Collectivité

Afin d'analyser les marges de manœuvre de la collectivité sur le plan fiscal, il s'agira tout d'abord d'évaluer la part des recettes fiscales modulables de la collectivité dans le total de ses recettes fiscales. L'objectif est ici de déterminer les marges de manœuvre disponibles cette année sur le budget et plus particulièrement sur la fiscalité locale. Une comparaison de la pression fiscale qu'exerce la commune sur ses administrés par rapport aux autres collectivités sur le plan national est enfin présentée.

##### Part des impôts modulables dans le total des ressources fiscales de la collectivité

Année	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Taxes foncières et d'habitation	1 479 191 €	1 494 023 €	1 522 356 €	1 536 818 €	0.95 %
Impôts économiques (hors CFE)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Reversement EPCI	1 525 094 €	1 340 413 €	1 339 467 €	1 339 467 €	0 %
Autres ressources fiscales	210 293 €	305 359 €	277 887 €	261 717 €	-5.82 %
<b>TOTAL IMPOTS ET TAXES</b>	<b>3 214 578 €</b>	<b>3 139 795 €</b>	<b>3 139 710 €</b>	<b>3 138 002 €</b>	<b>-0.05 %</b>
<b>Part des Impôts modulables</b>	<b>46,02 %</b>	<b>47,58 %</b>	<b>48,49 %</b>	<b>31,49 %</b>	-

Avec reversement EPCI = Attribution de compensation + Dotation de Solidarité Communautaire (perçue depuis 2019)

Les recettes fiscales sur lesquelles la Collectivité dispose d'un pouvoir de taux représentent quant à elles 31,49 % du total des impôts et taxes en 2021. À partir de 2021, la Taxe d'Habitation n'est plus comptée dans les impôts modulables. La part des impôts modulables est donc, mécaniquement, inférieure à celle des exercices précédents. Les recettes fiscales de la Collectivité sont essentiellement constituées de reversements de fiscalité, celle-ci n'a pas alors de réelles capacités de mobilisation de l'outil fiscal.

- L'effort fiscal de la commune

L'effort fiscal est un indicateur mesurant la pression fiscale que la commune exerce sur ses administrés.

Si celui-ci se situe au-dessus de 1, cela veut dire que la commune exerce une pression fiscale sur ses administrés plus forte que les communes au niveau national. Si cet indicateur se situe en-dessous de 1, la commune exerce alors une pression fiscale inférieure à la moyenne nationale.

Pour la commune, en 2020 (donnée 2021 pas encore disponible) cet indicateur est évalué à 1,23. La commune exerce une pression fiscale sur ses administrés légèrement supérieure aux autres communes et dispose par conséquent d'une faible marge de manœuvre si elle souhaite augmenter ses taux d'imposition et ce, notamment, afin de dégager davantage d'épargne sur ses recettes réelles de fonctionnement.

En 2019, la Commune a perçu 2 années le Fonds de péréquation des taxes additionnelles en « autres ressources fiscales » d'où la différence entre 2018 et 2019.

Pour information, la Commune n'a toujours pas instauré la TLPE (Taxe locale sur les publicités extérieures)

### 4.1.1.3 Synthèse des ressources fiscales de la collectivité

Les tableaux ci-dessous détaillent l'évolution du produit fiscal, des taux et des bases d'imposition de la collectivité de 2018 à 2020 et présente une projection de ces éléments pour 2021.

#### Évolution du produit de Taxe d'Habitation

Année	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Base TH	4 448 584 €	4 568 361 €	4 609 476 €	4 650 961 €	0.9 %
Taux TH	11,2 %	11,2 %	11,2 %	11,2 %	0 %
Produit TH	498 241 €	511 656 €	516 261 €	520 908 €	0.9 %
Evolution du produit TH %	-	2,69 %	0,9 %	0,9 %	

#### Évolution du Produit de la Taxe sur Foncier Bâti

Année	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Base TFB	5 390 308 €	5 413 431 €	5 478 392 €	5 544 133 €	1.2 %
Taux TFB	17,57 %	17,57 %	17,57 %	17,57 %	0 %
Produit TFB	947 077 €	951 140 €	962 553 €	974 104 €	1.2 %
Évolution du produit TFB %	-	0,43 %	1,2 %	1,2 %	

#### Évolution de la Taxe sur le Foncier non Bâti

Année	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Base TFNB	47 311 €	48 114 €	48 691 €	49 275 €	1.2 %
Taux TFNB	28,71 %	28,71 %	28,71 %	28,71 %	0 %
Produit TFNB	13 583 €	13 814 €	13 979 €	14 147 €	1.2 %
Évolution du produit TFNB %	-	1,7 %	1,19 %	1,2 %	

### Évolution Globale du produit fiscal

Année	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Produit TH	498 241 €	511 656 €	516 261 €	520 908 €	0.9 %
Produit TFB	947 077 €	951 140 €	962 553 €	974 104 €	1.2 %
Produit TFNB	13 583 €	13 814 €	13 979 €	14 147 €	1.2 %
Produit CFE	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Roles complémentaires	20 290 €	17 413 €	29 563 €	27 659 €	-6.44 %
<b>TOTAL PRODUIT FISCALITE €</b>	<b>1 479 191 €</b>	<b>1 494 023 €</b>	<b>1 522 356 €</b>	<b>1 536 818 €</b>	<b>0.95 %</b>
Évolution du produit fiscal en %	-	1 %	1,9 %	0,95 %	-

## 4.1.2 La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation communal et intercommunal

### 4.1.2.1 La dotation globale de fonctionnement

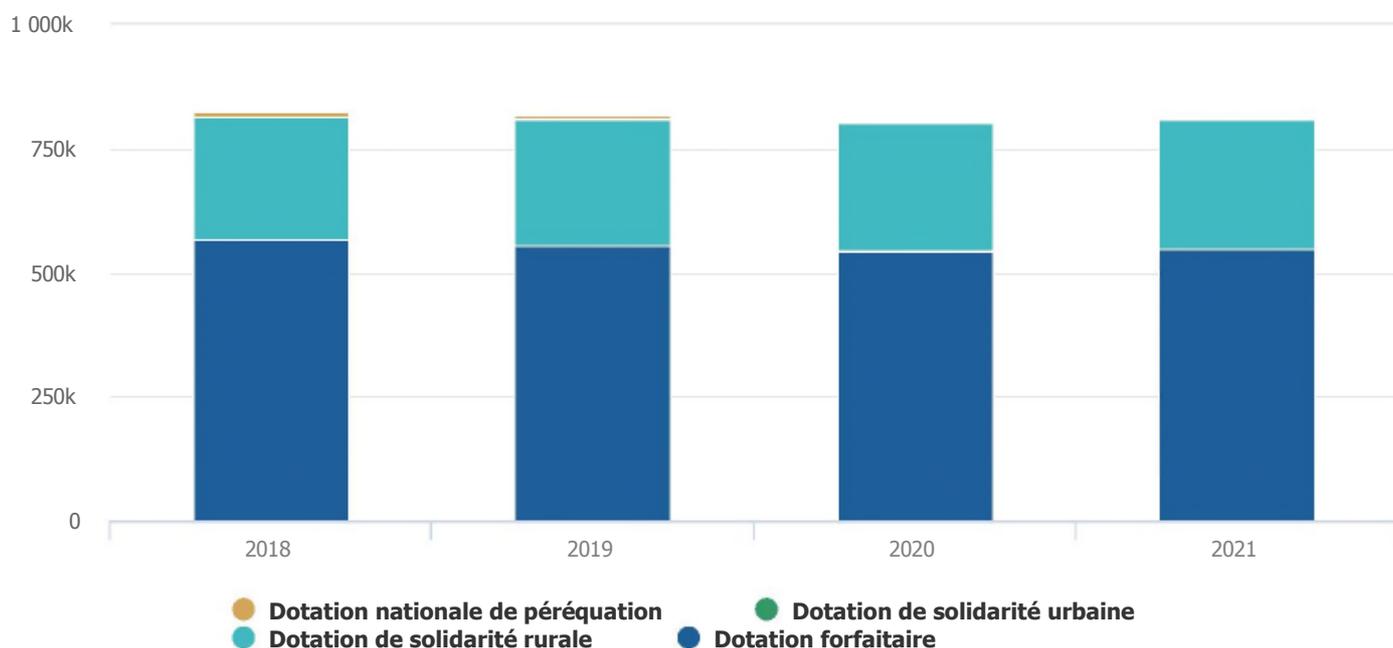
Les recettes en dotations et participations de la collectivité représentent 24,19 % des recettes totales en 2021. La collectivité ne dispose d'aucune marge de manœuvre sur celles-ci.

La DGF de la Collectivité est composée des éléments suivants :

- **La dotation forfaitaire (DF)** : elle correspond à une dotation de base à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population. L'écrêtement appliqué afin de financer la péréquation verticale ainsi que la minoration imposée ces dernières années par la baisse globale de DGF du Gouvernement précédent ont considérablement réduit le montant de cette dotation et dans certains cas, fait disparaître cette dotation pour les communes.
- **La dotation de solidarité rurale (DSR)** : elle a pour objectif d'aider les communes rurales ayant des ressources fiscales insuffisamment élevées tout en tenant compte des problématiques du milieu rural (voirie, superficie...). Elle est composée de trois fractions, la fraction « bourg-centre », la fraction « péréquation » et la fraction « cible ».
- **La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)** : elle bénéficie aux communes urbaines de plus de 5 000 habitants dont les ressources sont insuffisantes par rapport aux charges auxquelles elles sont confrontées. Elle s'appuie sur des critères liés aux problématiques de la ville (quartiers prioritaires, logements sociaux...).
- **La dotation nationale de péréquation (DNP)** : elle a pour objectif de corriger les écarts de richesse fiscale entre communes, notamment au niveau de la fiscalité économique avec sa part majoration.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des composantes de la dotation globale de fonctionnement de la commune. Les projections à partir de 2021 sont issues des simulations Simco.

Dotation globale de fonctionnement (€)



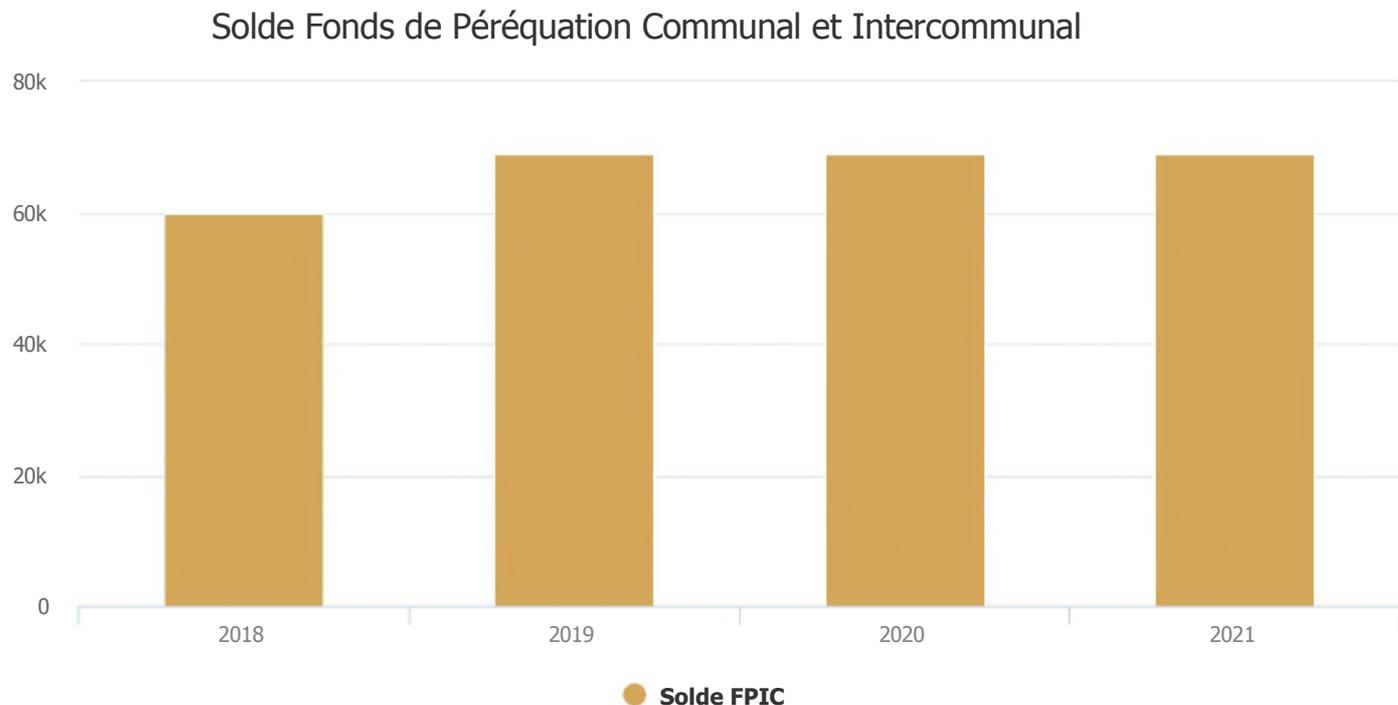
**Évolution des montants de Dotation Globale de Fonctionnement**

Année	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Dotation Forfaitaire	564 945 €	555 356 €	543 429 €	548 592 €	0.95 %
Dotation Nationale de Péréquation	10 663 €	9 597 €	4 799 €	4 845 €	0.96 %
Dotation de Solidarité Rurale	249 573 €	252 932 €	258 806 €	261 265 €	0.95 %
Dotation de Solidarité Urbaine	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
<b>TOTAL DGF</b>	<b>825 181 €</b>	<b>817 885 €</b>	<b>807 034 €</b>	<b>814 702 €</b>	<b>0.95 %</b>

La Dotation Globale de Fonctionnement augmente de 7668 € soit une augmentation de 0,95 % en 2021.

#### 4.1.2.2 Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Créé en 2012, le FPIC a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et intercommunal en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC. Ce fonds a connu une montée en puissance puis a été stabilisé à un milliard d'euros depuis 2016. Une fois le montant le prélèvement ou de reversement déterminé pour l'ensemble intercommunal, celui-ci est ensuite réparti entre l'EPCI en fonction du coefficient d'intégration fiscal (CIF) et entre les communes en fonction de leur population et de leur richesse fiscale.



#### Montant FPIC de la Collectivité

Année	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Contribution FPIC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Attribution FPIC	59 893 €	69 116 €	69 116 €	69 116 €	0 %
Solde FPIC	59 893 €	69 116 €	69 116 €	69 116 €	0 %

### 4.1.3 Les autres recettes de fonctionnement

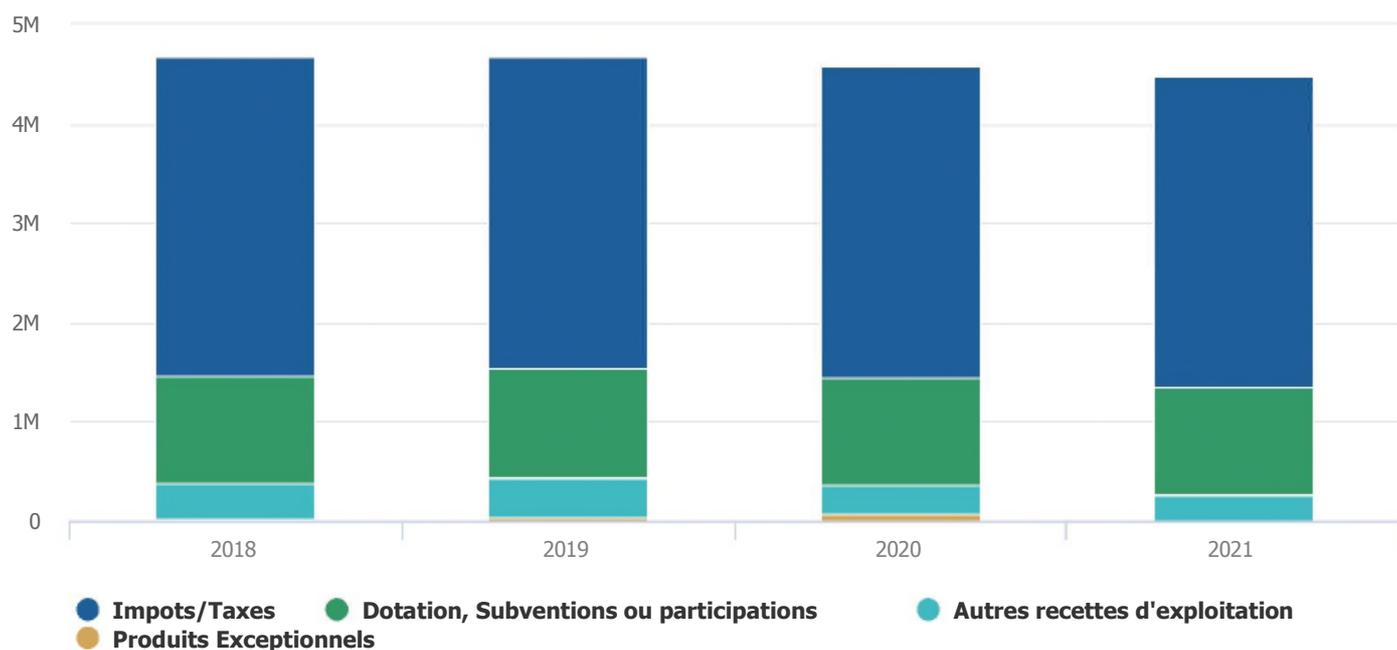
Pour ce qui est des autres recettes de fonctionnement, il est proposé pour 2021 de faire évoluer ces dernières selon un rythme global de l'ordre de -13,26 % par rapport à 2020.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des autres recettes de fonctionnement.

Année	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Atténuations de charges	61 967 €	50 731 €	58 988 €	50 000 €	-15.24 %
Produits des services, du domaine et des ventes	251 602 €	307 027 €	206 187 €	185 000 €	-10.28 %
Autres produits de gestion courante	48 293 €	34 363 €	32 447 €	30 000 €	-7.54 %
Recettes exceptionnelles	25 228 €	37 071 €	72 441 €	0 €	-100 %
Autres Dotations (FCTVA-PART ETAT-DEP-REGION-CAF)	255 090 €	290 423 €	272 197 €	271 408 €	-0.29 %
Autres Impôts et taxes	210 293 €	305 359 €	277 887 €	261 717 €	-5.82 %
<b>TOTAL</b>	<b>852 473 €</b>	<b>1 024 974 €</b>	<b>920 147 €</b>	<b>798 125 €</b>	<b>-13.26 %</b>
Evolution %	0 %	20,24 %	-10,23 %	-13,26 %	-

## 4.1.4 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection jusqu'en 2021

### Synthèse des Recettes Réelles de Fonctionnement

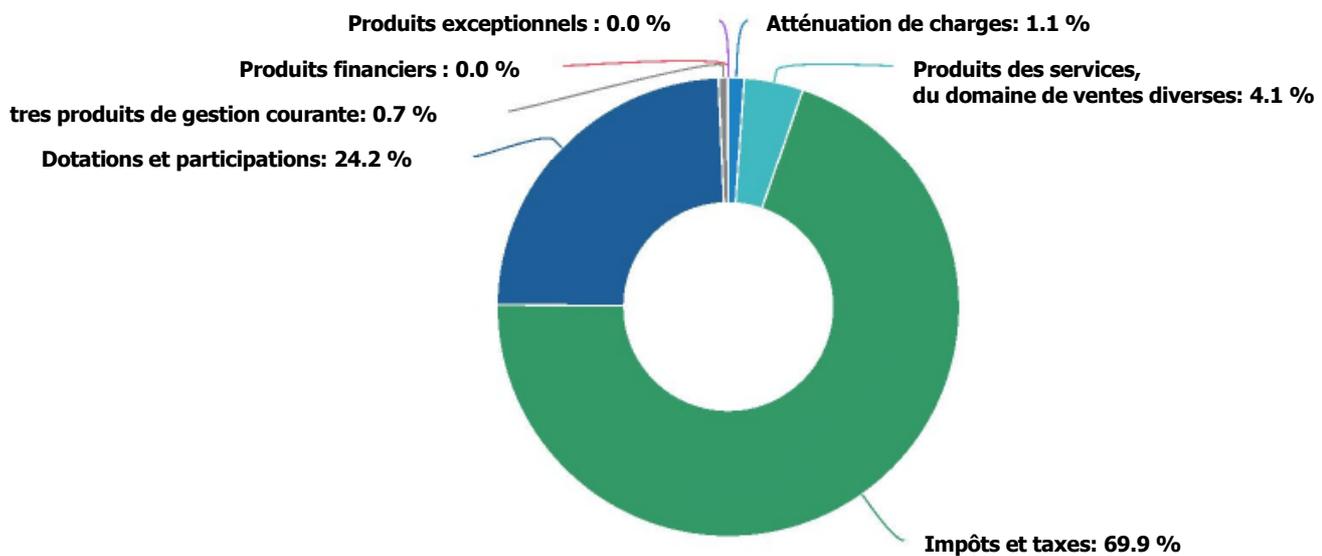


Année	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Impôts / taxes	3 214 578 €	3 139 795 €	3 139 710 €	3 138 002 €	-0.05 %
Dotations, Subventions ou participations	1 080 271 €	1 108 308 €	1 079 231 €	1 086 110 €	0,64 %
Autres Recettes d'exploitation	362 402 €	392 661 €	298 161 €	315 500 €	5.82 %
Produits Exceptionnels	25 228 €	37 071 €	72 441 €	0 €	-100 %
<b>Total Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>4 682 479 €</b>	<b>4 677 835 €</b>	<b>4 589 543 €</b>	<b>4 539 612 €</b>	<b>-1.09 %</b>
Évolution %	- %	-0,1 %	-1,89 %	-1.09 %	-

#### 4.1.5 La structure des Recettes Réelles de Fonctionnement pour l'exercice 2021

Les recettes réelles de fonctionnement s'élevèrent en 2021 à un montant total de 4 489 612 € soit 944,19 € / hab. ce ratio est inférieur à celui de 2020 (967,85 € / hab)

##### Structure des recettes réelles de fonctionnement



Ces recettes réelles de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

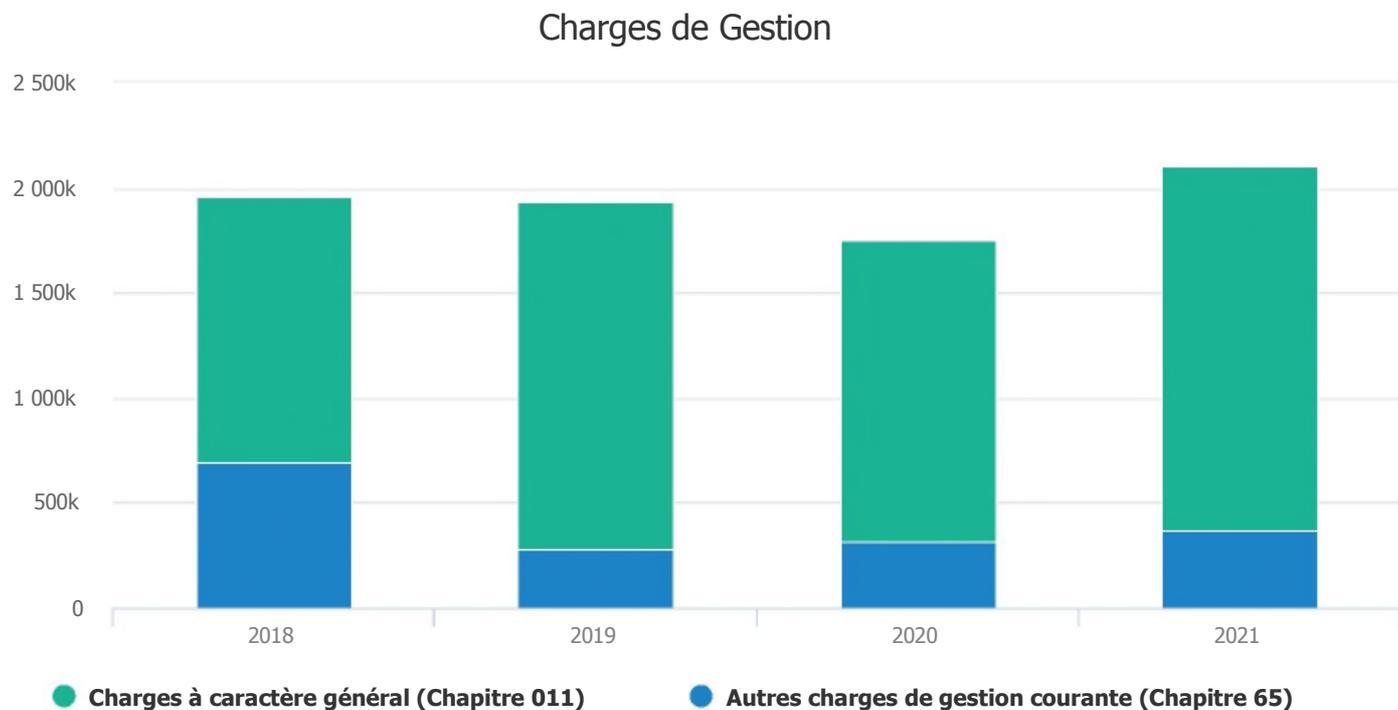
- A 69,89 % de la fiscalité directe ;
- A 24,19 % des dotations et participations ;
- A 4,12 % des produits des services, du domaine et des ventes ;
- A 0,67 % des autres produits de gestion courante ;
- A 0,01 % des produits financiers ;
- A 0 % des produits exceptionnels.

## 4.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

### 4.2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

La graphique ci-dessous présente l'évolution des charges de gestion de la collectivité avec une projection jusqu'en 2021. En 2020, ces charges de gestion représentaient 42 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. En 2021 celles-ci devraient représenter 45,05 % du total de cette même section.

Ces dépenses constituent un poste de dépenses important pour la collectivité et c'est sur ce type de charge que les acteurs locaux disposent de véritable marge de manœuvre.



Les charges de gestion de la collectivité évoluent de 19,88 % en 2021 pour un montant de 349319 €.

#### Évolution des charges de gestion de la collectivité

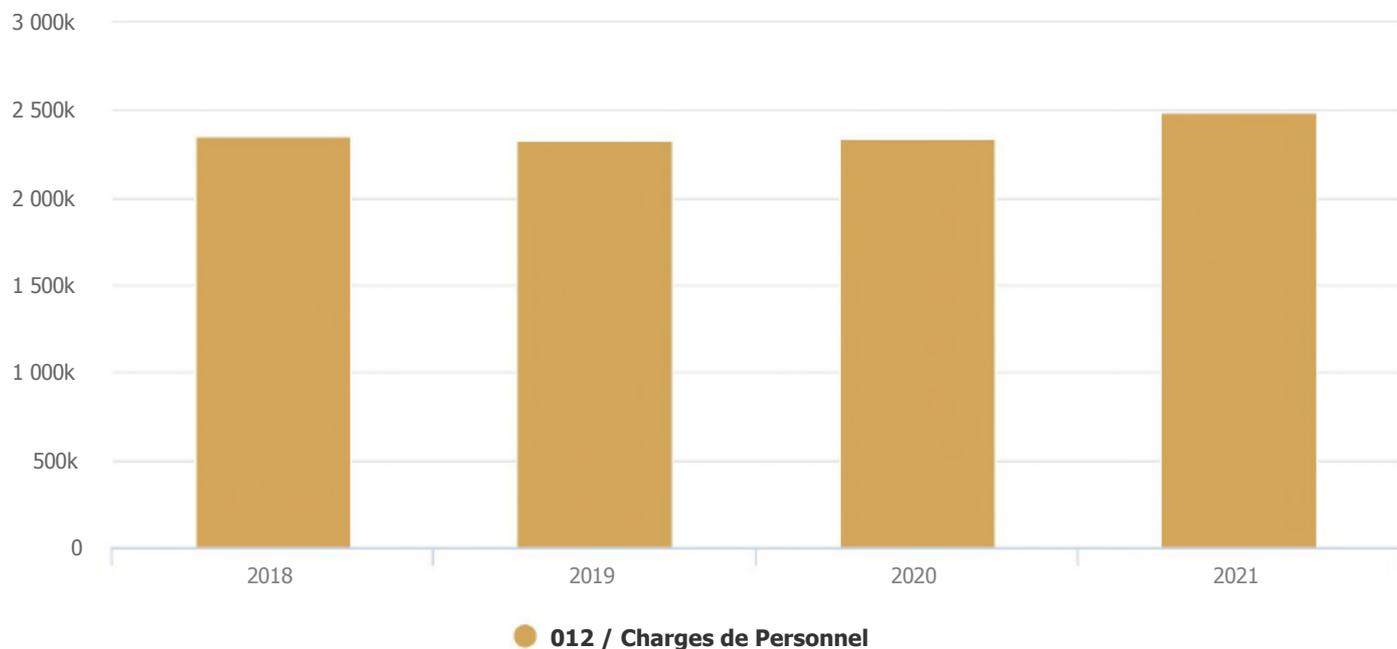
Années	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Charges à caractère général	1 268 590 €	1 655 216 €	1 442 107 €	1 736 500 €	20.41 %
Autres charges de gestion courante	696 275 €	274 554 €	314 774 €	369 700 €	17.45 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 964 865 €</b>	<b>1 929 770 €</b>	<b>1 756 881 €</b>	<b>2 106 200 €</b>	<b>19.88 %</b>
Evolution en %	0 %	-1,79 %	-8,96 %	19,88 %	-

## 4.2.2 Les charges de personnel

Les dépenses de personnel représentent en 2020 56,05 % des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité. En 2021 il est prévu que ce poste de dépenses représente 53,22 % de cette même section. Ces dépenses représentent moins de la moitié des dépenses réelles de fonctionnement.

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de personnel de 2018 à 2021.

### Évolution des charges de personnel



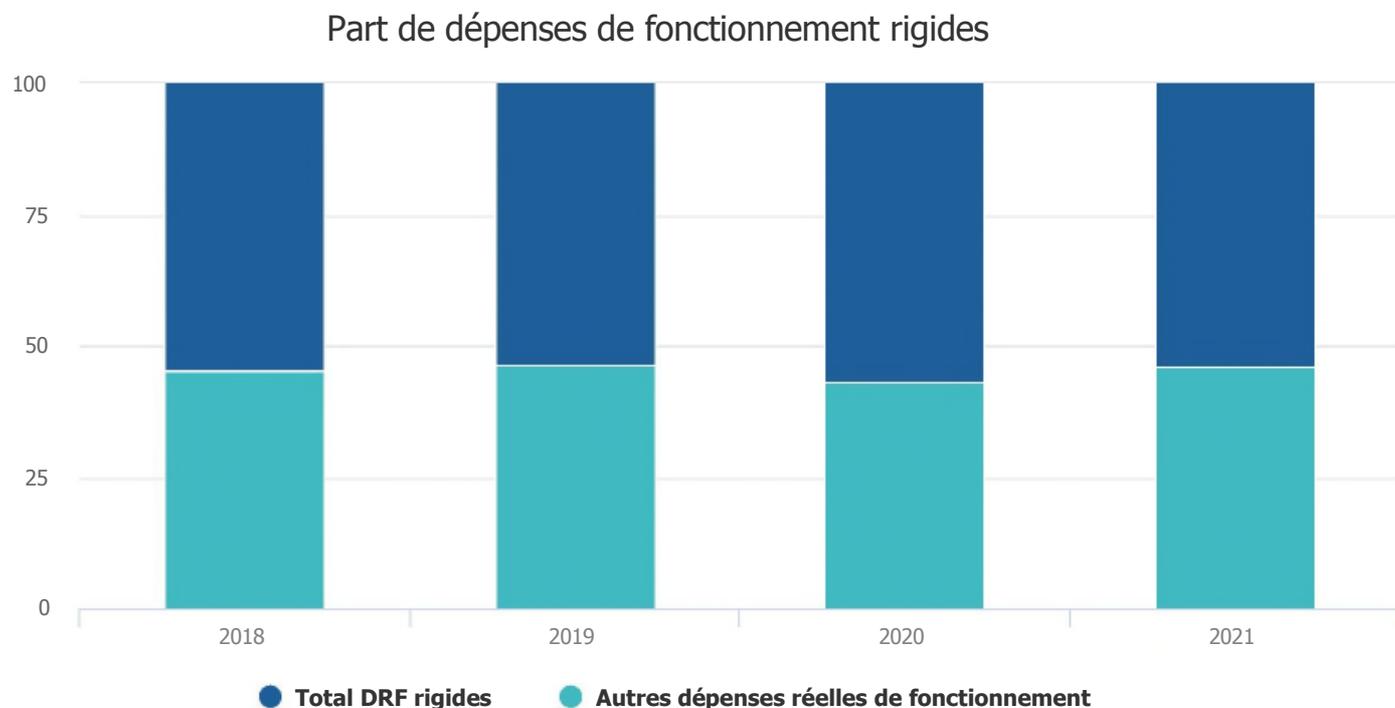
### Évolution des charges de Personnel

Années	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Rémunération titulaires	1 230 338 €	1 256 644 €	1 166 966 €	1 200 000 €	2.83 %
Rémunération non titulaires	81 110 €	26 289 €	23 262 €	30 000 €	28.97 %
Autres Dépenses	1 046 374 €	1 049 993 €	1 154 473 €	1 257 900 €	8.96 %
<b>TOTAL Chapitre 012</b>	<b>2 357 822 €</b>	<b>2 332 926 €</b>	<b>2 344 701 €</b>	<b>2 487 900 €</b>	<b>6.11 %</b>
Evolution %	- %	-1,06 %	0,5 %	6,11 %	

### 4.2.3 La part des dépenses de fonctionnement rigides de la collectivité

Les dépenses de fonctionnement rigides sont composées des atténuations de produits, des dépenses de personnel et des charges financières. Elles sont considérées comme rigides car la Collectivité ne peut aisément les optimiser en cas de besoin. Elles dépendent en effet pour la plupart d'engagements contractuels passés par la Collectivité et difficiles à retravailler.

Ainsi, des dépenses de fonctionnement rigides importantes ne sont pas forcément un problème dès lors que les finances de la collectivité sont saines mais peuvent le devenir rapidement en cas de dégradation de la situation financière de la collectivité car des marges de manœuvre seraient plus difficile à rapidement dégager.



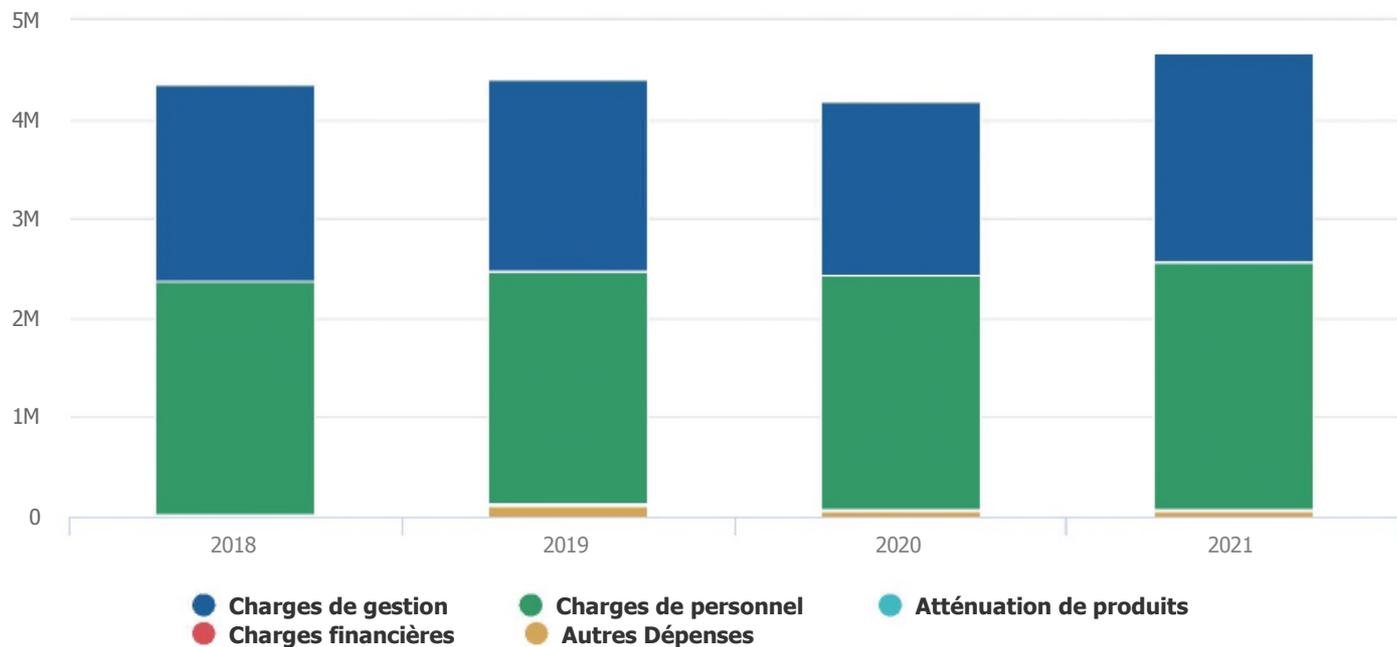
Les dépenses de fonctionnement de la Collectivité sont essentiellement rigides. Celle-ci pourrait avoir des difficultés à retrouver des marges de manœuvre sur cette section pour dégager de l'épargne en cas de perte d'autofinancement ces prochaines années.

## 4.2.4 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

Il est ici proposé par la collectivité de faire évoluer les dépenses réelles de fonctionnement pour 2021 de 11,75 % par rapport à 2020.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de chaque poste de dépense de la collectivité sur la période 2018 - 2021.

### Synthèse des Dépenses Réelles de Fonctionnement



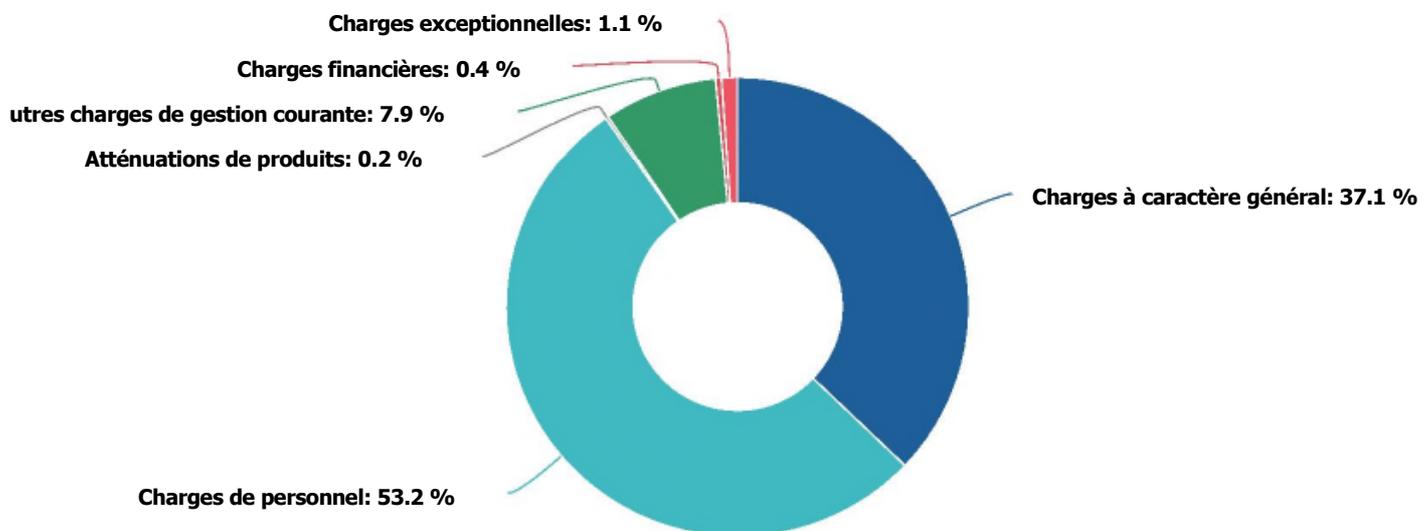
### Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Année	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Charges de gestion	1 964 865 €	1 929 770 €	1 756 881 €	2 106 200 €	19.88 %
Charges de personnel	2 357 822 €	2 332 926 €	2 344 701 €	2 487 900 €	6.11 %
Atténuation de produits	2 598 €	8 129 €	3 939 €	10 000 €	153.87 %
Charges financières	11 406 €	25 146 €	24 618 €	19 479 €	-20.87 %
Autres dépenses	12 121 €	105 760 €	53 258 €	51 559 €	-3.19 %
<b>Total</b>	<b>4 348 812 €</b>	<b>4 401 731 €</b>	<b>4 183 397 €</b>	<b>4 675 138 €</b>	<b>11.75 %</b>
Evolution en %	- %	1,22 %	-3,8 %	11,75 %	-

## 4.2.5 La Structure des Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de la Collectivité s'élevèrent en 2021 à un montant total de 4 675 138 € soit 983,2 € / hab. ce ratio est inférieur à celui de 2020 (882,2 € / hab)

### Structure des dépenses réelles de fonctionnement



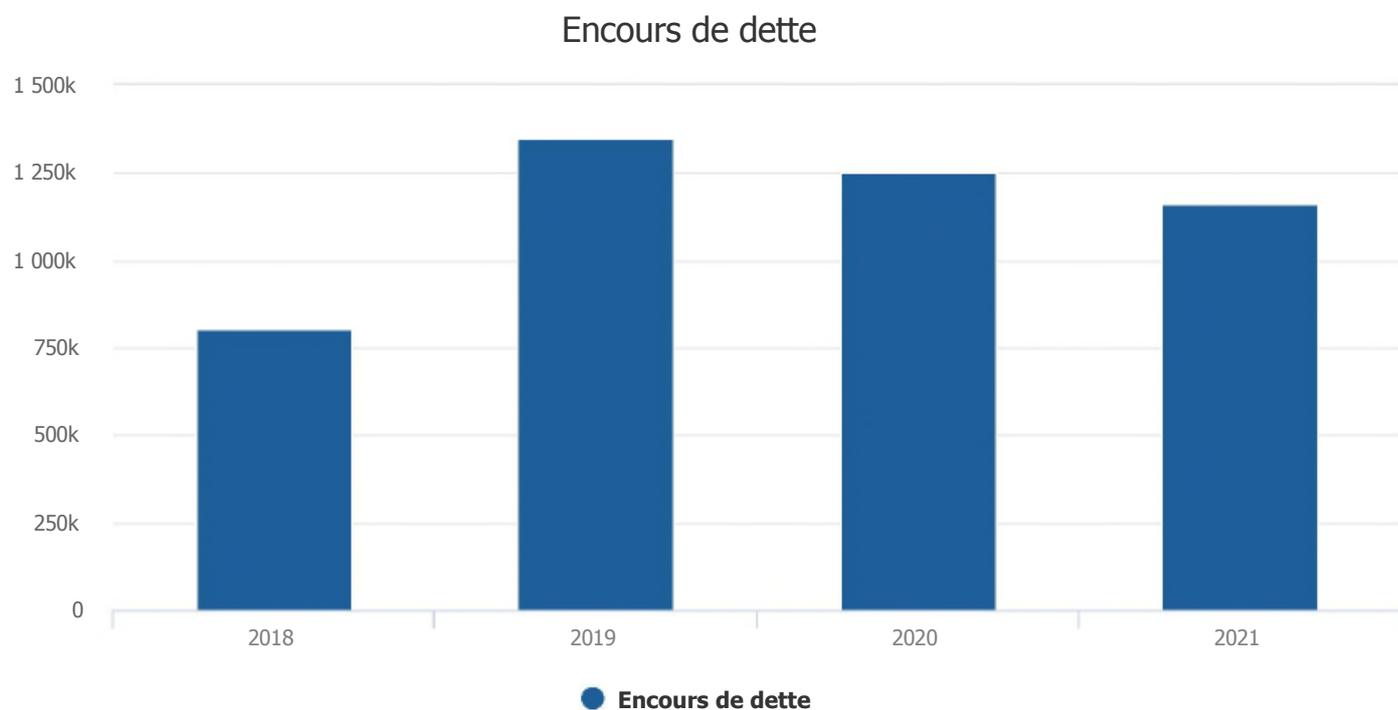
Ces dépenses de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

- A 53,22% des charges de personnel ;
- A 37,14 % des charges à caractère général ;
- A 7,91 % des autres charges de gestion courante ;
- A 0,42 % des charges financières ;
- A 0,21 % des atténuations de produit ;
- A 1,1 % des charges exceptionnelles.

## 4.3 L'endettement de la collectivité

### 4.3.1 L'évolution de l'encours de dette

L'encours de dette de la Collectivité a augmenté ces derniers exercices. Cette augmentation est liée au recours à l'emprunt afin de financer ses investissements. Pour l'exercice 2021, elle disposera d'un encours de dette de 1 158 006 €.



Les charges financières représentent 0,42 % des DRF et 0,43 % des RRF en 2021.

Année	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Emprunt Contracté	0 €	600 000 €	0 €	0 €	-
Intérêt de la dette	11 406 €	25 146 €	24 618 €	19 479 €	-20.87 %
Capital Remboursé	55 024 €	55 776 €	94 691 €	95 722 €	1.09 %
<b>Annuité</b>	<b>196 430 €</b>	<b>210 922 €</b>	<b>249 309 €</b>	<b>245 201 €</b>	<b>-1.65 %</b>
Encours de dette	804 196 €	1 348 419 €	1 253 728 €	1 158 006 €	-7.63 %

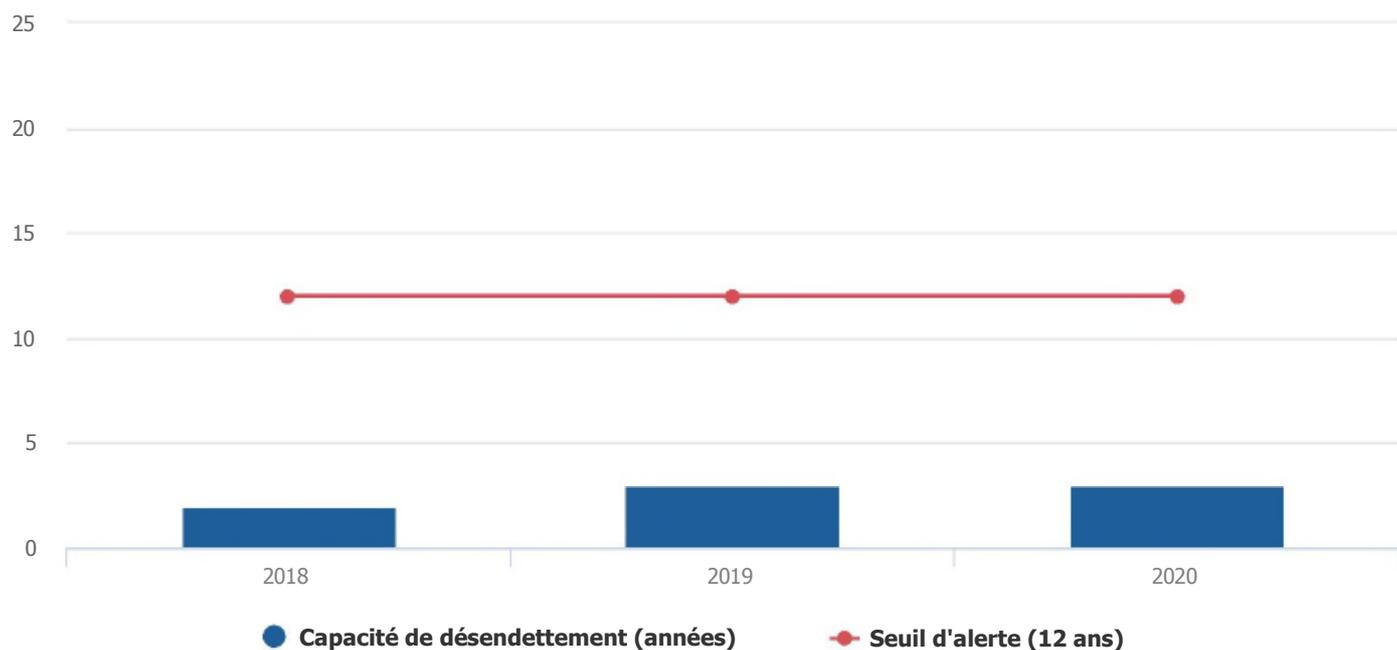
### 4.3.2 La solvabilité de la collectivité

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situe aux alentours de 8 années en 2019 (note de conjoncture de la Banque Postale 2019).

#### Capacité de désendettement de la collectivité



La capacité de désendettement de la Collectivité augmente entre 2018 et 2021. Celle-ci reste néanmoins inférieure au seuil d'alerte en 2020 (dernier CA), ce qui garantit une solvabilité financière satisfaisante.

## 4.4 Les investissements de la collectivité

### 4.4.1 Les épargnes de la collectivité

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

**L'épargne brute**, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

**L'épargne nette ou capacité d'autofinancement** représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

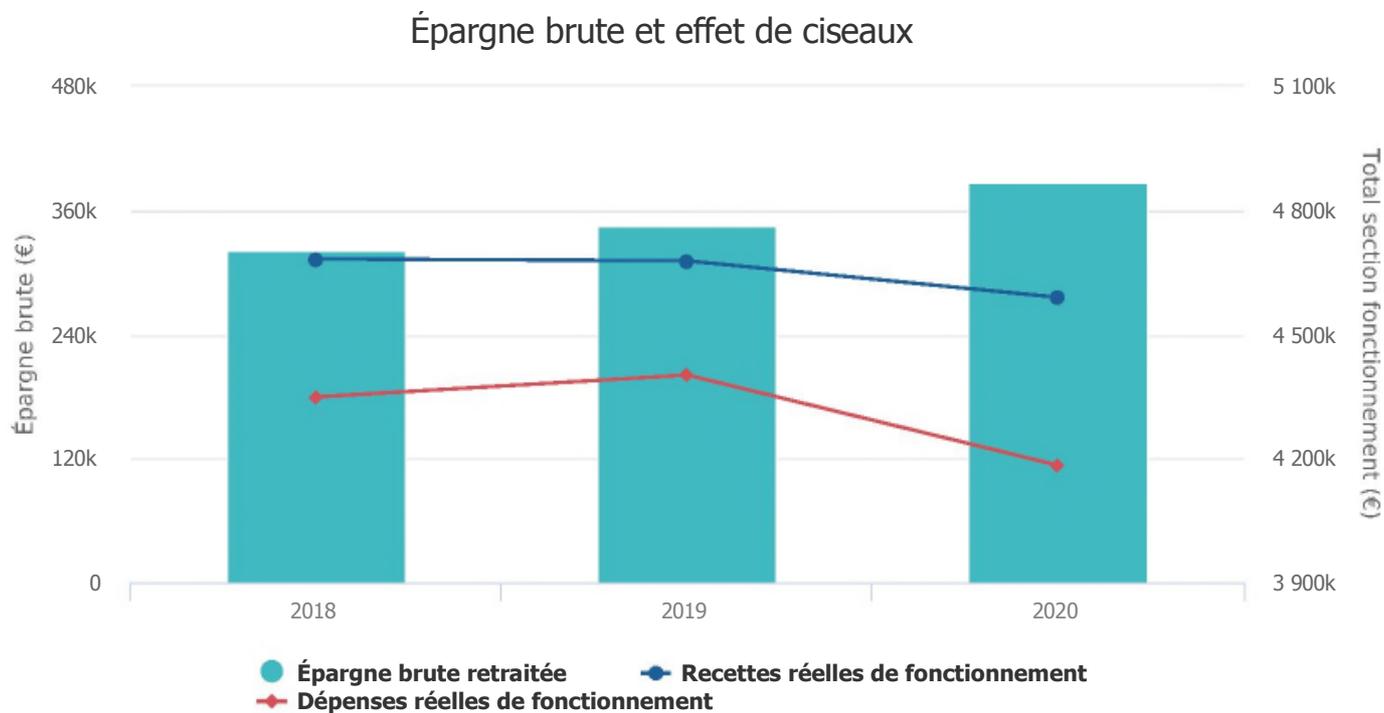
La colonne taux d'évolution ne prend pas en compte l'année du Budget Primitif mais uniquement le réalisé avec les derniers comptes administratifs soit 2018 à 2020. Les données pour l'exercice 2021 sont prévisionnelles et, la plupart du temps les recettes sont minorées et les dépenses majorées.

Année	2018	2019	2020	2021	Evo %
Recettes Réelles de fonctionnement (€)	4 682 479	4 677 835	4 589 543	4 539 612	-1.89 %
Dont recettes exceptionnelles	25 228	37 071	72 441	0	
Dépenses Réelles de fonctionnement (€)	4 348 812	4 401 731	4 183 397	4 675 138	-4.96 %
Dont dépenses exceptionnelles	0	0	0	0	
<b>Épargne brute (€)</b>	<b>320 560</b>	<b>344 793</b>	<b>386 963</b>	<b>-83 967</b>	<b>12.23%</b>
<b>Taux d'épargne brute %</b>	<b>6,85 %</b>	<b>7,37 %</b>	<b>8,43 %</b>	<b>-1.85 %</b>	<b>-</b>
Amortissement du capital de la dette (€)	185 024	185 776	224 691	225 722	20.95%
<b>Épargne nette (€)</b>	<b>135 536</b>	<b>159 017</b>	<b>162 272</b>	<b>-309 689</b>	<b>2.05%</b>
Encours de la dette (€)	804 196	1 348 419	1 253 728	1 158 006	-
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>2,51</b>	<b>3,92</b>	<b>3,24</b>	<b>100</b>	<b>-</b>

RRF = Recettes réelles de fonctionnement / DRF = Dépenses réelles de fonctionnement

Le montant d'épargne brute de la Collectivité est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (avec application des retraitements comptables). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la Collectivité et de possiblement dégrader sa situation financière.

Les recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement présentées sur le graphique correspondent au recettes et dépenses totales. L'épargne brute est retraitée des dépenses et recettes non récurrentes.



L'augmentation de l'épargne brute ces dernières années a pour conséquence d'améliorer le taux d'épargne brute de la Collectivité et par conséquent, d'améliorer sa situation financière.

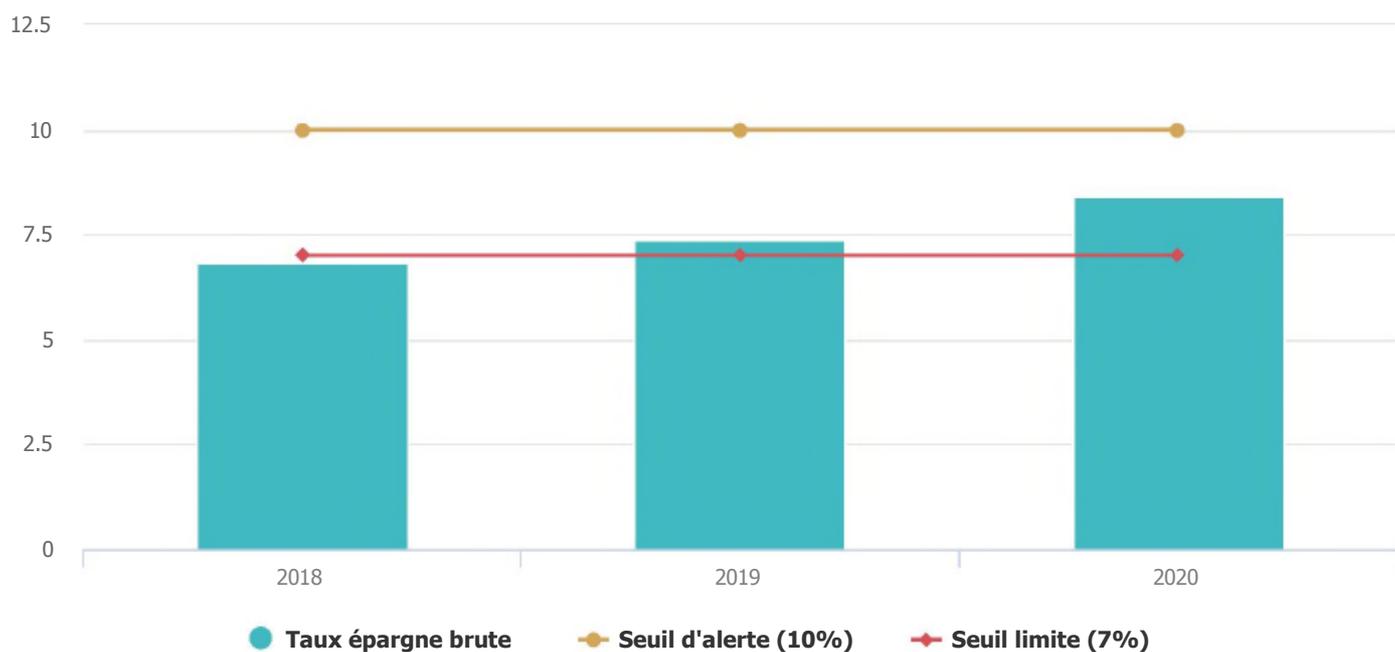
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la commune. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la commune en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la commune ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

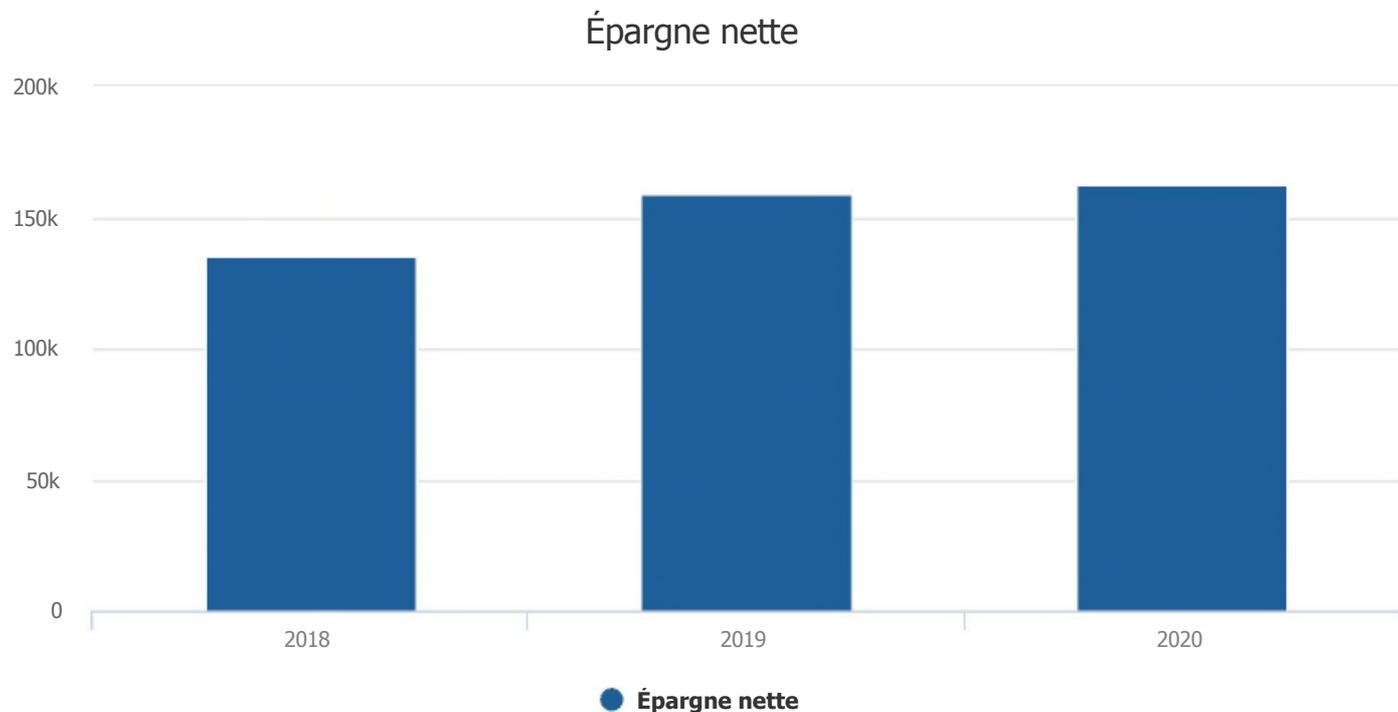
Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une commune française se situe aux alentours de 13% en 2019 (note de conjoncture de la Banque Postale 2019).

### Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



En 2020, La Collectivité disposait d'un taux d'épargne brute fragile situé entre les deux seuils d'alerte (7% - 10%).

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution de l'épargne nette de la collectivité jusqu'en 2020.



#### 4.4.2 Les dépenses d'équipement

Le tableau ci-dessous présente le programme d'investissement 2020 additionné à d'autres projets à horizon 2021, afin d'avoir un aperçu des perspectives d'investissement.

Année	2020	2021
Immobilisations incorporelles	0 €	37 000 €
Immobilisations corporelles	0 €	592 712 €
Immobilisations en cours	1 147 330 €	35 500 €
Subvention d'équipement versées	0 €	0 €
Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>1 147 330 €</b>	<b>665 212 €</b>

### 4.3 Les besoins de financement pour l'année 2021

Le tableau ci-dessous représente les modes de financement des dépenses d'investissement de la collectivité ces dernières années avec une projection jusqu'en 2021.

Année	2018	2019	2020	2021
Dépenses réelles (hors dette)	988 079 €	1 405 012 €	1 147 346 €	683 146 €
Remboursement de la dette	185 024 €	631 852 €	224 691 €	225 722 €
Dépenses d'ordres	761 792 €	94 610 €	35 590 €	35 590 €
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>1 934 895 €</b>	<b>2 131 475 €</b>	<b>1 407 627 €</b>	<b>944 458 €</b>

Année	2018	2019	2020	2021
<b>Subvention d'investissement</b>	<b>8 454 €</b>	<b>131 493 €</b>	<b>562 249 €</b>	<b>271 522 €</b>
<b>FCTVA</b>	<b>64 047 €</b>	<b>148 099 €</b>	<b>227 620 €</b>	<b>170 000 €</b>
<b>Autres ressources</b>	<b>30 856 €</b>	<b>33 803 €</b>	<b>34 605 €</b>	<b>30 000 €</b>
<b>Opération d'ordre</b>	<b>1 065 635 €</b>	<b>412 417 €</b>	<b>387 153 €</b>	<b>387 153 €</b>
<b>Emprunt</b>	<b>0 €</b>	<b>600 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>307 684 €</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 168 992 €</b>	<b>1 325 812 €</b>	<b>1 211 627 €</b>	<b>1 166 359 €</b>

<b>Résultat n-1</b>	<b>1 292 690 €</b>	<b>1066 403 €</b>	<b>273 808 €</b>	<b>77 808 €</b>
<b>Solde</b>	<b>526 786 €</b>	<b>260 740.00€</b>	<b>77 808 €</b>	<b>....€</b>

## 4.5 Les ratios de la Collectivité

L'article R 2313-1 du CGCT énonce onze ratios synthétiques que doivent présenter les communes de plus de 3 500 habitants dans leur débat d'orientation budgétaire, le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces onze ratios de 2016 à 2019.

Évolution des 11 Ratios obligatoires de la Collectivité

Ratio	Année	2018	2019	2020	2021
1	DRF € / hab.	913,81	922,6	882,2	983,2
2	Fiscalité directe € / hab.	310,82	313,15	321,04	323,2
3	RRF € / hab.	983,92	980,47	967,85	944,19
4	Dép d'équipement € / hab.	207,62	294,49	241,95	139,9
5	Dette / hab.	168,98	282,63	264,39	243,53
7	Dép de personnel / DRF	54,22 %	53 %	56,05 %	50,15 %
8	CMPF	125,49 %	123,04 %	122,77 %	122,77 %
8 bis	CMPF élargi	-	-	-	-
9	DRF+ Capital de la dette / RRF	97,81 %	98,07 %	96,05 %	109,16 %
10	Dép d'équipement / RRF	12,07 %	30,04 %	25 %	14,82 %
11	Encours de la dette /RRF	17,17 %	28,83 %	27,32 %	25,23 %

- DRF = Dépenses réelles de Fonctionnement
- RRF = Recettes réelles de Fonctionnement
- POP DGF = Population INSEE + Résidences secondaires + Places de caravanes
- CMPF = Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal correspond à la pression fiscale exercée par la collectivité sur ses contribuables. C'est le rapport entre le produit fiscal effectif et le produit fiscal théorique.
- CMPF élargi = la CMPF est élargi au produit de fiscalité directe encaissée sur le territoire communal, c'est-à-dire « commune + groupement à fiscalité propre ».

Attention, dans le cadre de la comparaison des ratios avec les différentes strates. Cela ne reflète pas forcément la réalité du territoire avec les différences de situation au niveau du territoire national. De plus, le nombre d'habitant de la commune peut se situer sur la limite haute ou basse d'une strate.

## 4.6 Moyennes nationales des principaux ratios financier par strates.

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée). Ratio 2 bis = Produit des impositions directes/population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette)/RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

(Source [www.collectivites-locales.gouv](http://www.collectivites-locales.gouv), données 2016)

<b>Communes de france Métropolitaine</b>	<b>R 1 €/h</b>	<b>R 2 €/h</b>	<b>R 2b €/h</b>	<b>R 3 €/h</b>	<b>R 4 €/h</b>	<b>R 5 €/h</b>	<b>R 6 €/h</b>	<b>R 7 %</b>	<b>R 9 %</b>	<b>R 10 %</b>	<b>R 11 %</b>
Moins de 100 hab	844	328	217	1117	533	620	262	23,8	84,5	47,7	55,5
100 à 200 hab	639	306	297	854	372	540	203	29,2	83,8	43,6	63,2
200 à 500 hab	571	307	309	734	279	521	166	35,3	86,6	37,8	70,6
500 à 2 000 hab	614	342	395	771	255	611	158	43,8	89	33,1	79,3
2 000 à 3 500 hab.	717	402	505	888	269	722	158	49,6	89,1	30,3	81,3
3 500 à 5 000 hab	839	464	601	1020	262	795	161	52,3	90,3	25,7	77,9
5 000 à 10 000 hab.	941	508	676	1128	257	888	164	55,4	91,3	22,8	78,7
10 000 à 20 000 hab.	1107	567	796	1299	247	931	190	58,8	92,3	19	71,7
20 000 à 50 000 hab.	1237	628	963	1423	253	1109	213	60,5	94,5	17,8	77,9
50 000 à 100 000 hab.	1361	661	913	1553	267	1457	222	59,8	96,3	17,2	93,8
100 000 hab. et plus	1177	640	788	1341	213	1169	217	58	96	15,9	87,2

<b>EPCI de france métropolitaine</b>	<b>R 1 €/h</b>	<b>R 2 €/h</b>	<b>R 2b €/h</b>	<b>R 3 €/h</b>	<b>R 4 €/h</b>	<b>R 5 €/h</b>	<b>R 6 €/h</b>	<b>R 7 %</b>	<b>R 9 %</b>	<b>R 10 %</b>	<b>R 11 %</b>
Moins de 2 000 hab.	453	274	235	510	171	524	40	36,1	98,4	33,6	102,8
2 000 à 5 000 hab	311	227	165	345	110	241	35	34	99,6	31,8	70
5 000 à 10 000 hab.	273	209	139	312	90	193	36	36,7	93,6	28,8	61,8
10 000 à 20 000 hab.	264	224	129	302	73	177	42	37,8	93,6	24,1	58,6
20 000 à 50 000 hab.	279	269	139	333	73	192	54	39,2	89	21,8	57,8
50 000 à 100 000 hab	331	301	142	391	74	244	86	40,1	89,8	18,8	62,5
100 000 à 300 000 hab	377	336	174	459	88	446	111	35,9	90,6	19,1	97,2
300 000 hab. et plus	351	403	118	451	98	499	170	35,2	86,7	21,7	110,6





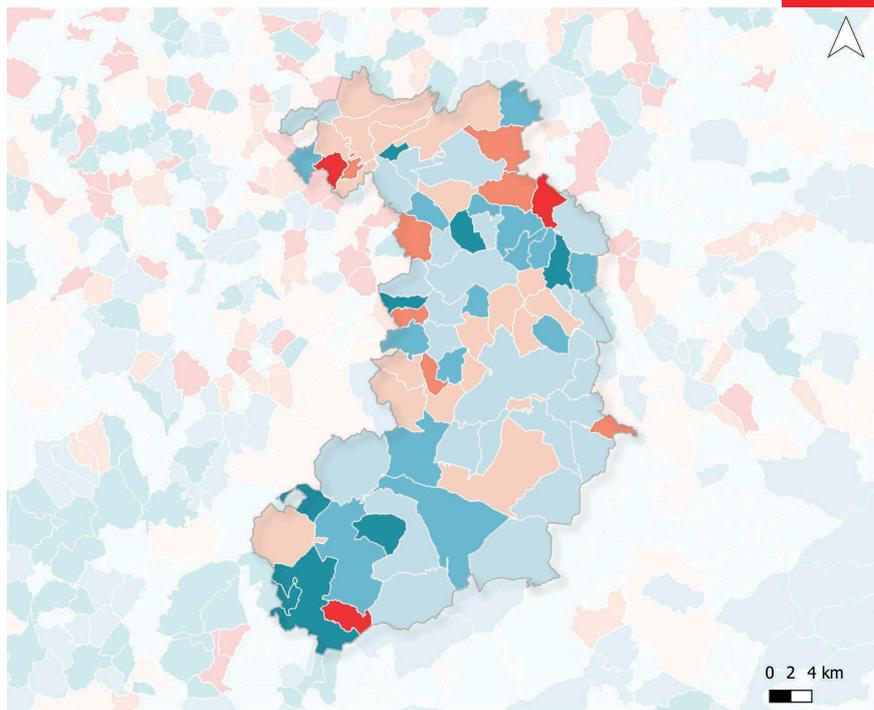
- » Pour Charmes, la population a-t-elle augment e ou baiss e ?
- » Mon territoire est-il jeune ? Familial ? Vieillissant ?

## CA D'EPINAL



4 689

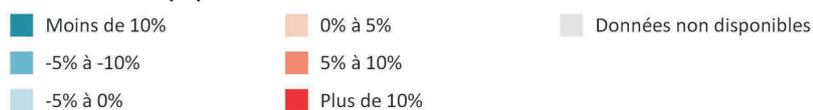
La population l gale au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour Charmes, contre 4 653 en 2012



57

Le nombre de naissances en 2018 pour Charmes contre 71 d c s

### Evolution de la population entre 2012 et 2017



Source : INSEE RGP 2012-2017

A l' chelle de **la CA d'Epinal**, l' volution de la population la plus  lev e est enregistr e pour **Rugney (+40%)**. L' volution de la population la plus faible est quant   elle enregistr e pour **Gigney (-21%)**.

## POINT M THODE

Tout comme les autres communes de moins de 10 000 habitants, Charmes fait l'objet d'un recensement exhaustif tous les cinq ans. A l'inverse, les communes de 10 000 habitants ou plus font l'objet d'une enqu te annuelle, 40% de leur population  tant recens e sur une

p riode de cinq ann es.

Par ailleurs, pour estimer au plus pr s la population l gale au 1<sup>er</sup> janvier, l'INSEE s'appuie sur diff rents fichiers : taxe d'habitation, permis de construire, fichiers des r gimes d'assurance maladie... Cette

estimation est essentielle : pr s de 350 articles de lois ou de codes se r f rent   la population l gale (ex. dotations, nombre de conseillers municipaux, bar mes de certaines taxes, implantation des pharmacies...).



1 125

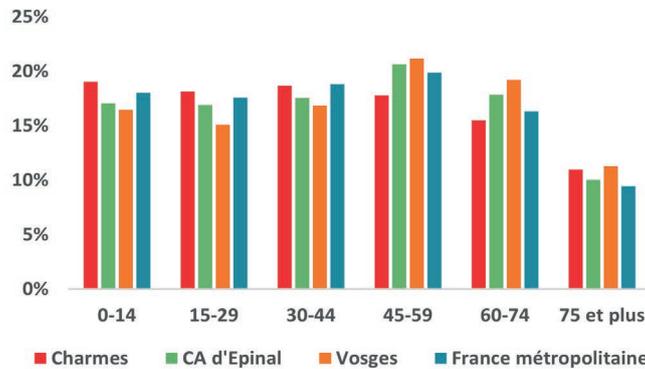
Le nombre de moins de 18 ans vivant dans la commune, contre 1 095 en 2007



790

Le nombre de familles avec enfant(s) pour Charmes, soit 37% des ménages de la commune

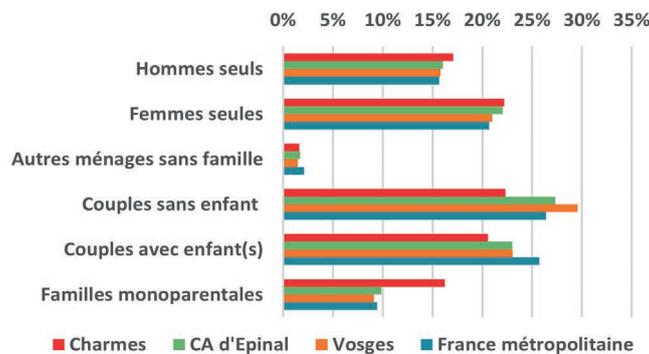
### POPULATION PAR TRANCHE D'ÂGE



19% de la population a moins de 14 ans pour Charmes.

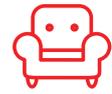
Source : INSEE 2017

### RÉPARTITION DES MÉNAGES PAR TYPE



16% des ménages de la commune sont des familles monoparentales.

Source : INSEE 2017



1 072

Le nombre de retraités pour Charmes, contre 1 047 en 2007, soit une évolution de 2% en dix ans



138

Le nombre de personnes de 80 ans et plus vivant seules à leur domicile dans la commune



L'ensemble des chiffres pour **Charmes** dans le **Profil Croisé**

LES DERNIÈRES DONNÉES PUBLIÉES  
90 PAGES - 180 CARTES ET GRAPHIQUES

communication@ithea-conseil.fr | 01.42.64.71.01

[www.ithea-conseil.fr/profil-croise](http://www.ithea-conseil.fr/profil-croise)





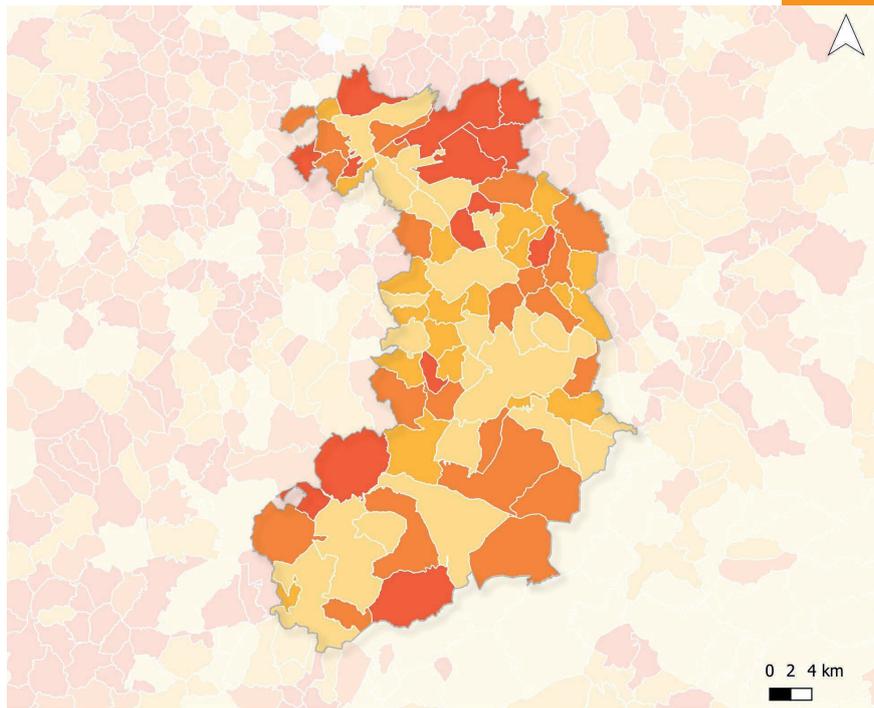
- » Pour Charmes, comment occupe-t-on son logement ?
- » Les constructions ont-elles changé le visage de ma commune depuis les années 1960 ?

## CA D'EPINAL



45%

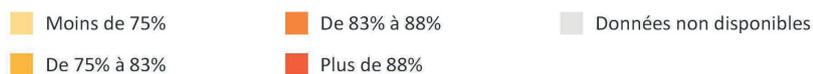
La part des propriétaires de leur logement pour Charmes, un chiffre inférieur à celui du département (64%)



348

Le nombre de logements vacants dans la commune en 2017, alors que ce chiffre était de 208 en 2007

### Part des propriétaires de leur résidence principale



Source : INSEE RGP 2017

A l'échelle de **la CA d'Epinal**, la part de propriétaires la plus élevée est enregistrée pour **La Haye (95%)**. La part la plus faible est quant à elle enregistrée pour **Épinal (41%)**.

## À RETENIR

Les logements vacants correspondent aux logements inoccupés, qu'ils fassent l'objet d'une procédure (vente, succession...) ou non (ex. vétusté).

Un taux de vacance élevé est souvent

caractéristique d'un enjeu de rénovation d'une partie du parc de logements, peu adapté à la structure de la population et/ou aux standards actuels.

A ce jour, en France, environ 3 millions

de logements seraient inoccupés sur un parc total de 35 millions. A noter que le taux de vacance est légèrement plus élevé dans les communes de moins de 1 000 habitants : 8,6% contre 7,9% pour les communes de 1 000 à 10 000 habitants.



# 2 528

Le nombre de logements que compte Charmes, alors que ce chiffre était de 1 748 en 1968



# 1176

Les logements construits avant 1970, soit 55% des résidences principales de la commune contre 50% pour la CA d'Epinal

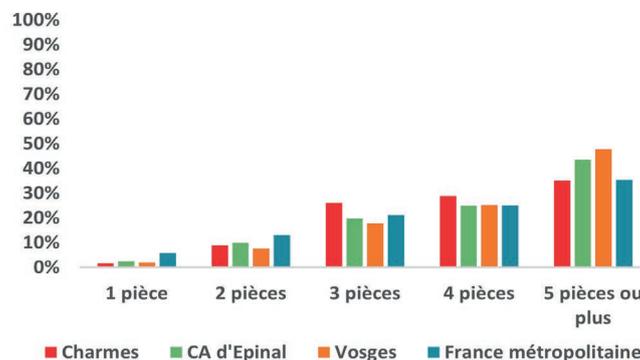
## L'OCCUPATION DES SOLS DE 2006 À 2018 (EN HECTARES)

	2006	2012	2018
<b>Territoires artificialisés (bâtiments...)</b>	449	376	390
<b>Territoires agricoles</b>	533	558	545
<b>Forêts, milieux humides et milieux semi-naturels</b>	1 393	1 441	1 441

Pour Charmes, les surfaces agricoles occupent un total de 545 hectares en 2018.

Source : Corine Land Cover, 2006-2018

## LES LOGEMENTS PAR NOMBRE DE PIÈCES



35% des logements de la commune disposent de 5 pièces ou plus selon les dernières données de l'INSEE.

Source : INSEE 2017



# 13

La durée moyenne en années de résidence dans son logement pour Charmes contre 18,4 ans pour les Vosges



# 2,1

Le nombre moyen de personnes vivant sous le même toit pour Charmes contre 2,1 pour la CA d'Epinal



L'ensemble des chiffres pour **Charmes** dans le **Profil Croisé**

LES DERNIÈRES DONNÉES PUBLIÉES  
90 PAGES - 180 CARTES ET GRAPHIQUES

communication@ithea-conseil.fr | 01.42.64.71.01

[www.ithea-conseil.fr/profil-croise](http://www.ithea-conseil.fr/profil-croise)





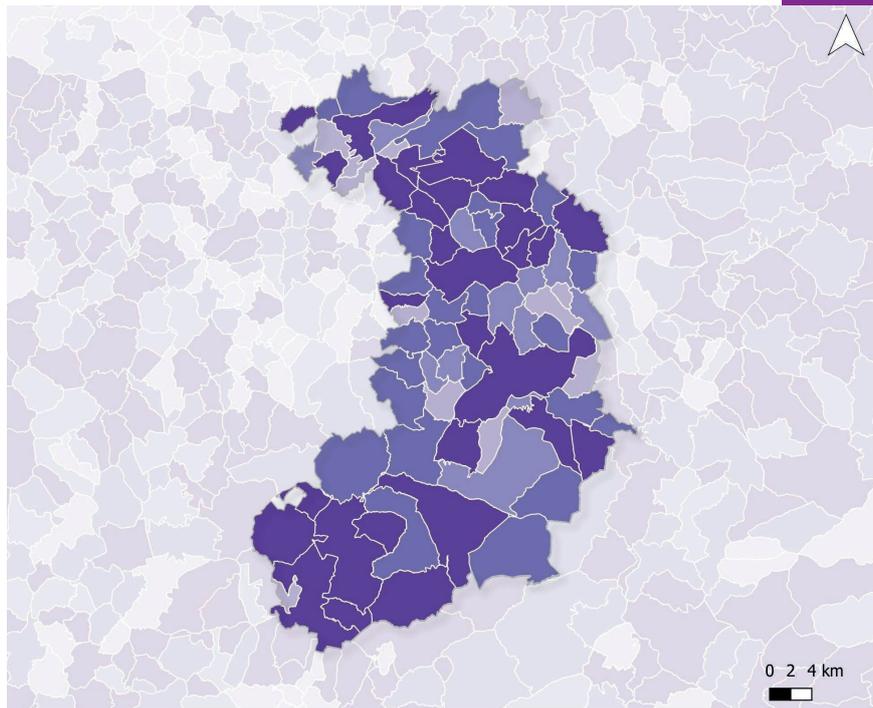
- » Le chômage est-il élevé pour Charmes ? La population est-elle plutôt active ou inactive (étudiants, retraités...) ?
- » Les habitants travaillent-ils dans la commune ou en dehors ?

## CA D'EPINAL

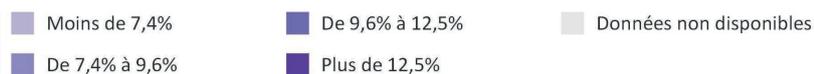


23%

Le taux de chômage des 15-64 ans pour Charmes contre 15% pour les Vosges



Taux de chômage au sens de l'INSEE



Source : INSEE RGP 2017

A l'échelle de **la CA d'Epinal**, le taux de chômage le plus faible est enregistré pour **Montmotier (0%)**. Le taux le plus fort est quant à lui enregistré pour **Fontenoy-le-Château (27%)**.



485

Le nombre de personnes inscrites à Pôle Emploi et tenues de faire preuve d'une recherche d'emploi active, 130 d'entre elles ont plus de 50 ans

## UN PEU DE TECHNIQUE

Il ne faut pas confondre «chômeur» au sens de l'INSEE et Demandeur d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) au sens de Pôle emploi.

Pour Charmes, les «chômeurs» sont comptabilisés lors du recensement de

la population via une définition simple : les personnes qui n'ont pas d'emploi et qui en recherchent un. Les DEFM correspondent quant à eux aux inscrits à Pôle emploi, qu'ils touchent ou non des allocations. On peut donc être chômeur sans être inscrit à Pôle emploi !

Si la comptabilisation des chômeurs par l'INSEE est plus précise, elle est moins récente que la donnée de Pôle emploi. Il est donc pertinent d'utiliser les deux sources de données.



2 258

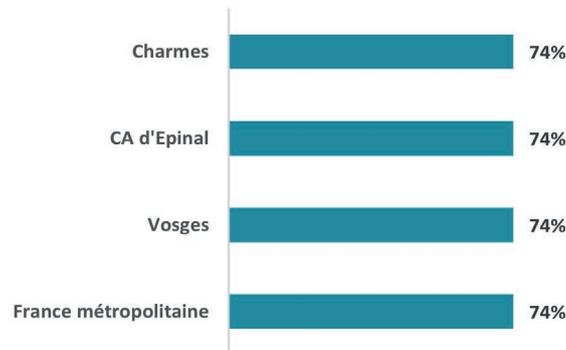
Le nombre total d'emplois présents sur le territoire de la commune



534

Le nombre d'entreprises présentes dans la commune (autoentreprises comprises), dont 124 comptent 1 salarié ou plus

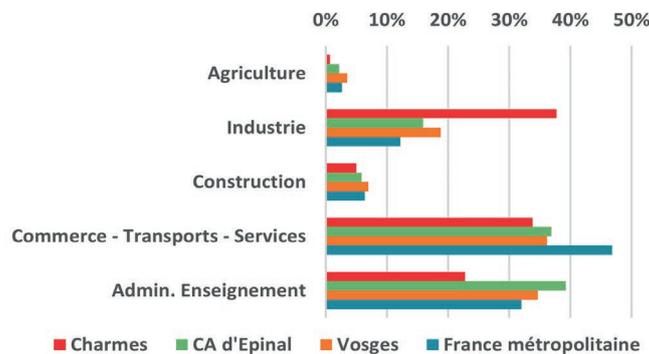
### TAUX D'ACTIVITÉ DES 15-64 ANS



74% de la population est active pour Charmes, contre 74% au niveau national.

Source : INSEE 2017

### EMPLOIS PRÉSENTS DANS LA COMMUNE PAR TYPE



Le secteur de la construction représente 5% des emplois pour Charmes.

Source : INSEE 2017



71%

Le taux d'activité des femmes de 15-64 ans pour Charmes contre 78% pour les hommes



593

Le nombre d'actifs occupés qui travaillent dans la commune, soit 28% des actifs occupés



L'ensemble des chiffres pour **Charmes** dans le **Profil Croisé**

LES DERNIÈRES DONNÉES PUBLIÉES  
90 PAGES - 180 CARTES ET GRAPHIQUES

communication@ithea-conseil.fr | 01.42.64.71.01

[www.ithea-conseil.fr/profil-croise](http://www.ithea-conseil.fr/profil-croise)





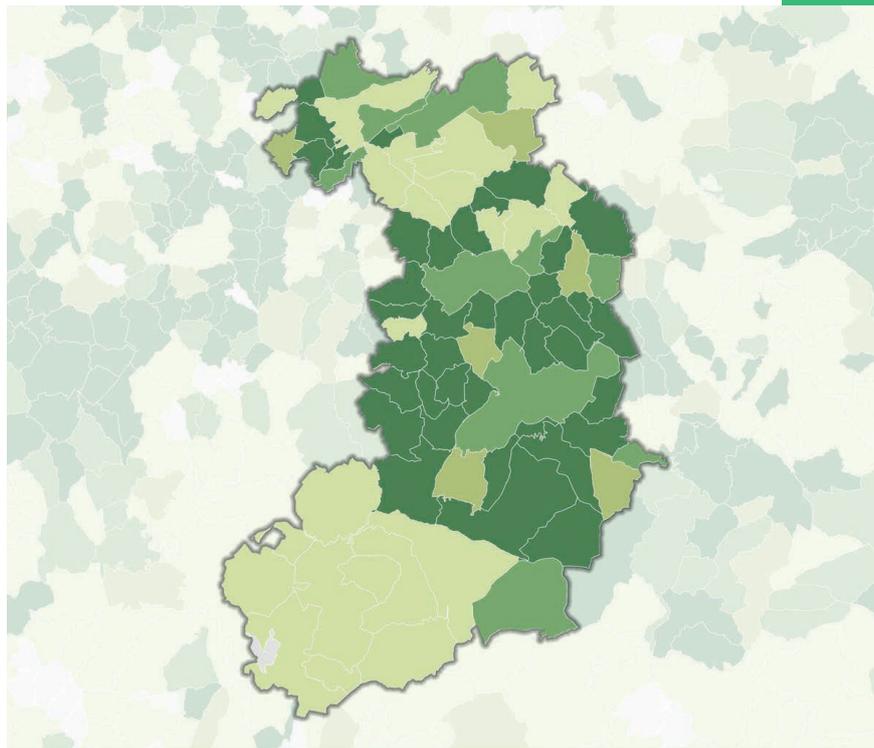
- » La population est-elle plus ou moins aisée pour Charmes qu'ailleurs ?
- » Est-elle diplômée ? Avec un emploi stable ? À temps complet ?

### CA D'EPINAL

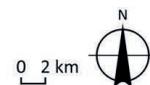


55

En millions d'euros, le revenu cumulé de la population pour Charmes en 2018. Cet indicateur de richesse globale peut se lire comme le PIB de la commune



#### Part des foyers fiscaux imposés en 2018



Source : INSEE RGP 2017

A l'échelle de la CA d'Epinal, la part des foyers fiscaux imposés la plus élevée est enregistrée pour **Les Forges (58%)**. La part la plus faible est quant à elle enregistrée pour **Montmotier (0%)**.



19 372 €

Le revenu moyen que perçoivent annuellement les habitants de la commune, contre 22 542 € pour les Vosges

## POUR ALLER PLUS LOIN

En France, les habitants des communes de moins de 1 000 habitants semblent moins « riches » que les autres, avec un revenu moyen de 25 487 € par an et par foyer fiscal, contre 27 156 € pour le reste du pays. La strate la plus « aisée » est d'ailleurs celle des 1 000 à 2 500 habitants,

avec un revenu moyen de 27 241 € ! On constate aussi que les grandes villes comptent le revenu moyen le plus faible (24 447 €), alors que les écarts de revenu sont plus forts dans ces territoires.

Cet indicateur permet donc une première

approche des niveaux de richesses pour Charmes. Il convient toutefois de regarder le détail des revenus, pour identifier ceux qui sont les plus riches mais aussi les ménages les plus fragiles.



66%

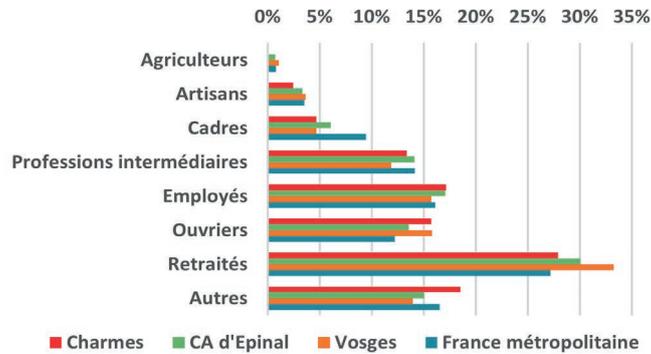
La part des 15 ans ou plus non scolarisés ayant un diplôme inférieur au bac, contre 76% en 2007



238

Le nombre d'habitants travaillant à temps partiel, dont 196 femmes

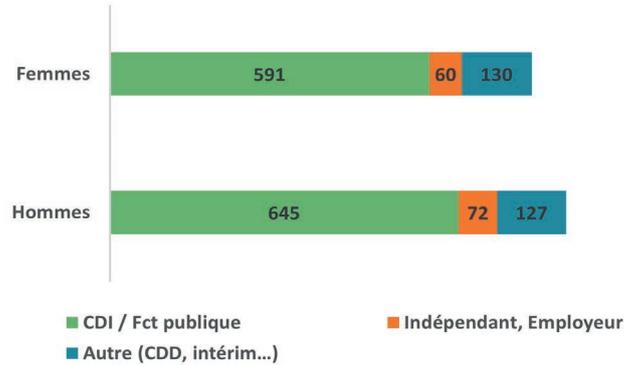
### CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DES HABITANTS



17% des habitants de plus de 15 ans sont employés pour Charmes.

Source : INSEE 2017

### ACTIFS DE LA COMMUNE PAR MODES D'EMPLOI



La commune compte 591 femmes en CDI dans la commune, contre 645 pour les hommes.

Source : INSEE 2017



641

Le nombre d'habitants diplômés de l'enseignement supérieur, soit 19% des 15 ans ou plus non scolarisés de la commune



83%

La part des salariés occupant un CDI à l'échelle de la commune



L'ensemble des chiffres pour **Charmes** dans le **Profil Croisé**

LES DERNIÈRES DONNÉES PUBLIÉES  
90 PAGES - 180 CARTES ET GRAPHIQUES

communication@ithea-conseil.fr | 01.42.64.71.01

[www.ithea-conseil.fr/profil-croise](http://www.ithea-conseil.fr/profil-croise)



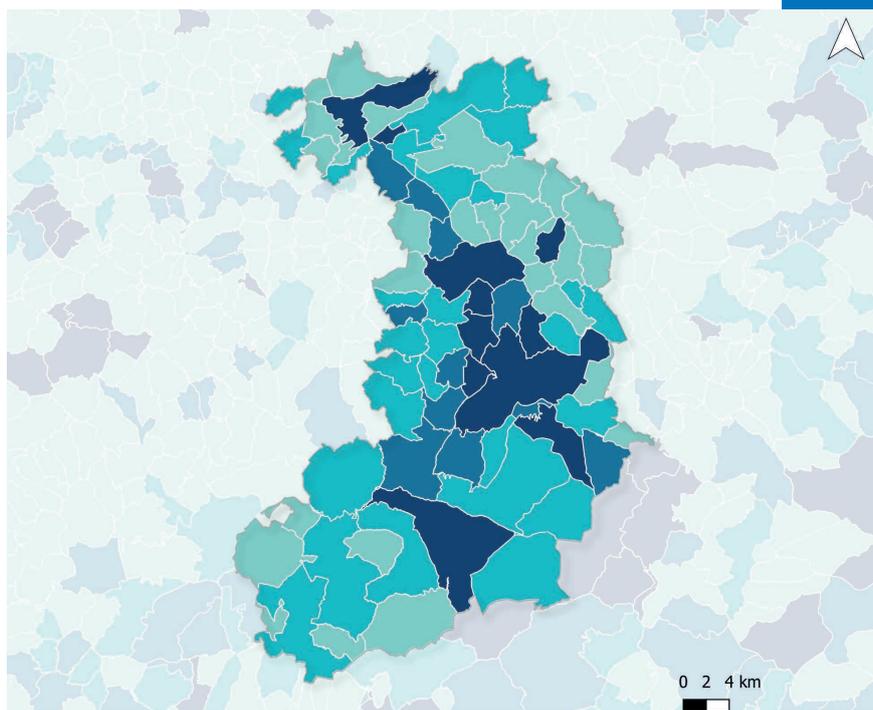
- » Quel est le niveau de pression fiscale pour Charmes ?
- » Quelles sont les principales dépenses de ma commune ? La collectivité est-elle endettée ?

## LA CA D'EPINAL



4 662 310 €

Le total des charges de fonctionnement de la commune, soit 976 € par habitant contre 852 € pour les communes de 1 000 à 10 000 habitants du département



### Potentiel financier par habitant



Source : Direction Générale des Collectivités Locales, 2019

A l'échelle de **les communes de la CA d'Epinal**, le potentiel financier par habitant le plus faible est enregistré pour **Trémonzey (451€)**. Le niveau le plus fort est quant à lui enregistré pour **Golbey (1 638€)**.



123%

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal par habitant pour Charmes contre 107% pour les communes de 1 000 à 10 000 habitants du département

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le taux d'effort fiscal (auss appelé coefficient de mobilisation du potentiel fiscal ou taux de pression fiscale) est un indicateur général de pression fiscale. Il est égal au rapport entre le produit des quatre taxes (taxe professionnelle, taxe d'habitation, taxe sur le foncier

bâti et taxe sur le foncier non bâti) et le potentiel fiscal pour Charmes.

Un coefficient supérieur à 100% signifie que la collectivité a davantage fait appel à la fiscalité par rapport à la moyenne nationale. Cet indicateur reste toutefois

à considérer avec précaution : les communes aux bases d'impositions plus faibles doivent appliquer des taux plus élevés pour obtenir des recettes équivalentes.



**282 €**

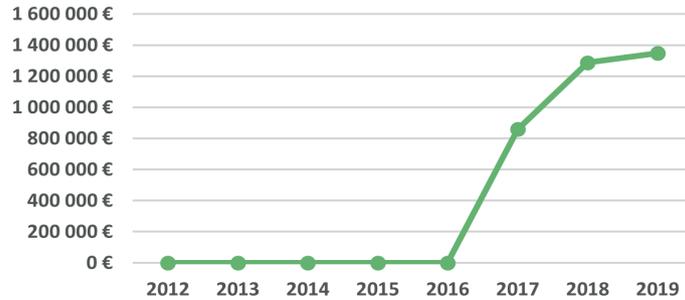
L'encours de la dette par habitant pour Charmes, alors que ce chiffre est de 539 € pour les communes de 1 000 à 10 000 habitants du département



**8 201 504 €**

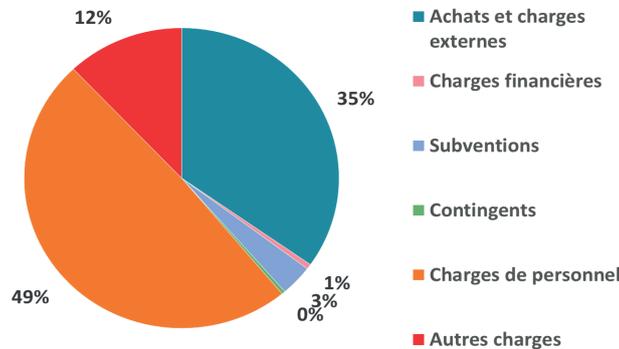
Le total des dépenses d'équipement (principal indicateur d'investissement) de 2012 à 2019 pour Charmes

### ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE DE 2012 À 2019



En 2019, l'encours de la dette est de 1 348 419 € pour Charmes.  
Source : Balance comptable des collectivités, 2012-2019

### CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR TYPE



En 2019, les dépenses de personnel représentent 49% du budget de la commune.

Source : Balance comptable des collectivités, 2019



**46 €**

La capacité d'auto-financement brute par habitant de la commune, contre 189 € pour les communes de 1 000 à 10 000 habitants de France métropolitaine



**215 €**

Les dépenses d'équipement par habitant en moyenne chaque année depuis 2012



L'ensemble des chiffres pour **Charmes** dans le **Budget Croisé**

LES DERNIÈRES DONNÉES PUBLIÉES  
34 PAGES - 60 CARTES ET GRAPHIQUES

communication@ithea-conseil.fr | 01.42.64.71.01

[www.ithea-conseil.fr/budget-croise](http://www.ithea-conseil.fr/budget-croise)



COMMUNE DE

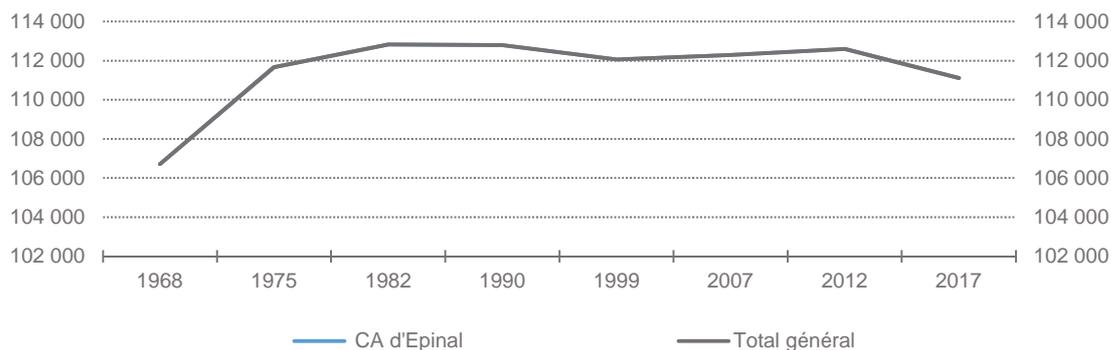
# Charmes

## SITUATION GEOGRAPHIQUE

	Charmes
Position de la commune dans l'armature territoriale du SCOT :	Pôle relais urbain
Secteur habitat :	Secteur de Charmes
Document d'urbanisme en vigueur :	PLU en révision/en modification

## STRUCTURE DE LA POPULATION

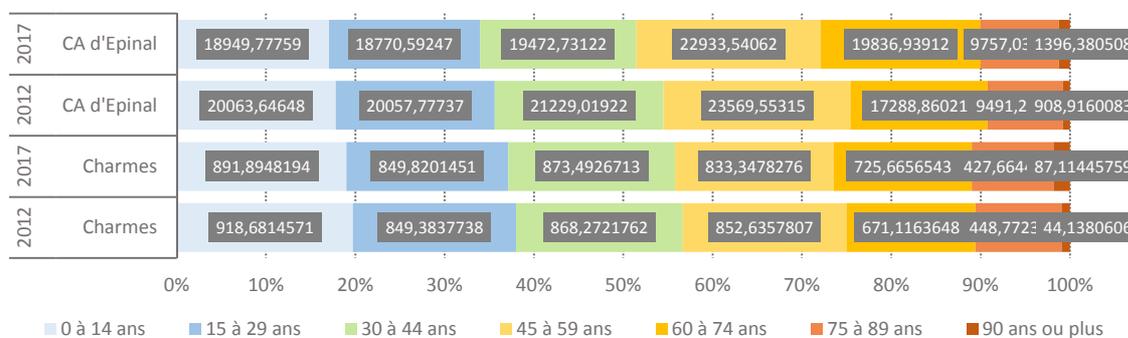
## Evolution démographique depuis 1968 (INSEE)



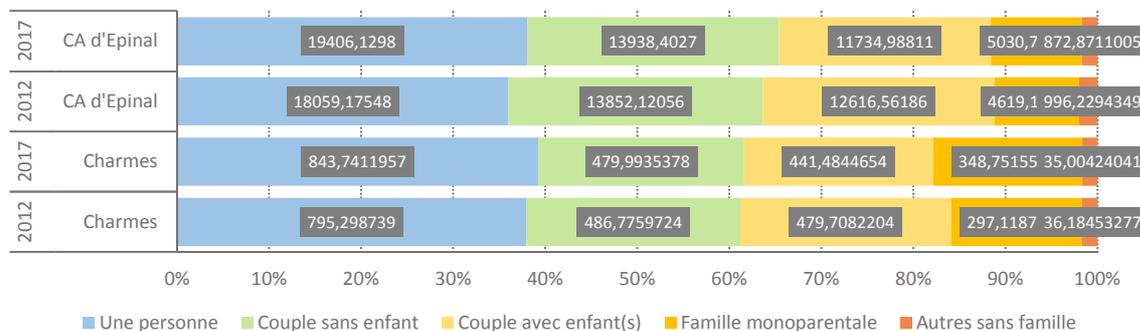
## Composantes de la variation démographique depuis 1968 (INSEE)



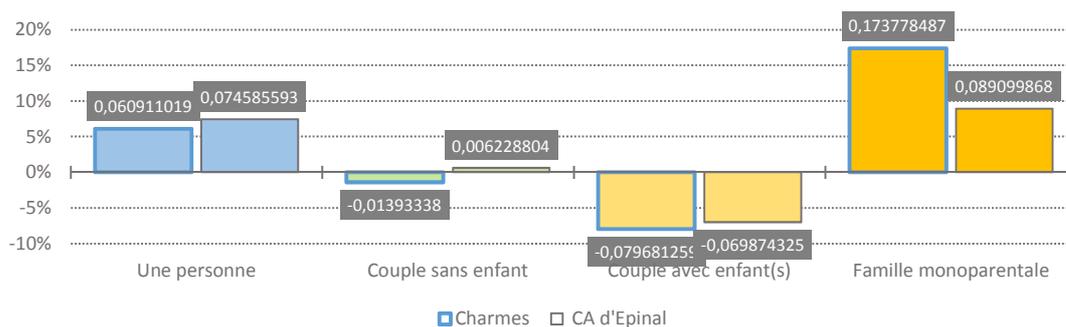
## Population par grandes tranches d'âge (source INSEE)



## Nombre de ménages selon leur composition (INSEE)



## Évolution de la composition des ménages 2012-2017 (INSEE)



## CONDITIONS DE VIE

	Charmes	CA d'Epinal
Médiane du niveau de vie en 2017	18 490 €	20 060 €
Nombre de bénéficiaires minima sociaux en 2017	1123	22111
Nombre de bénéficiaires RSA en 2017	236	3715
Nombre de bénéficiaires d'une aide au logement en 2017	1476	24458
Nombre de bénéficiaires du FSL en 2017	#N/A	#N/A

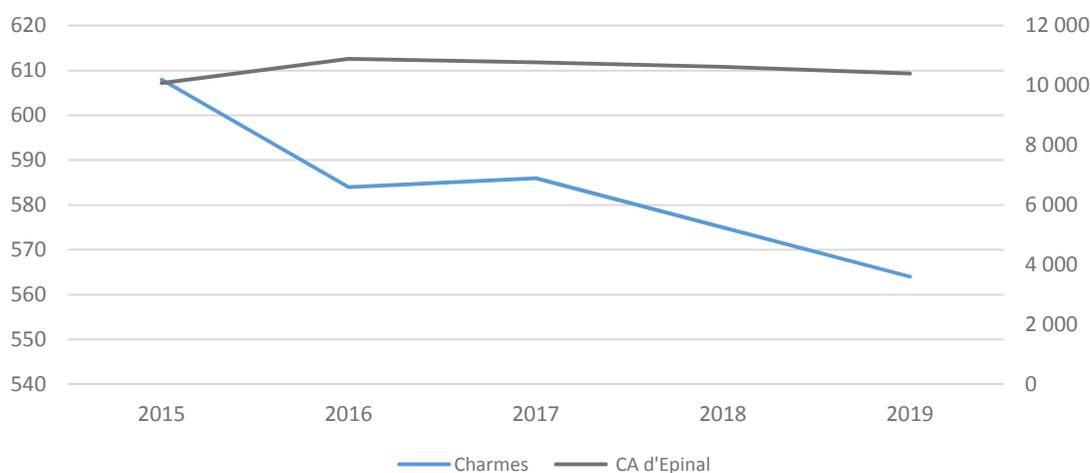
Source : données CAF 2017, données FSL à venir (CD88)

## SCOLARITE

	Charmes	CA d'Epinal
Nombre d'établissements scolaires 1er degré en 2019	4	89

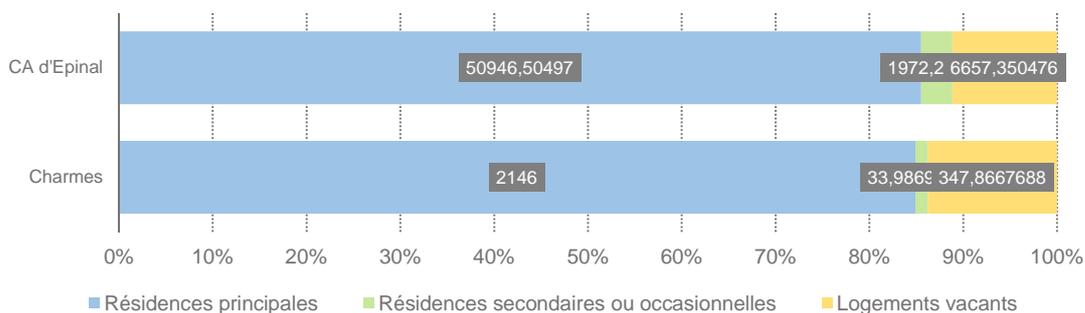
Source : Académie Nancy-Metz

## Evolution des effectifs scolaires du 1er degré (ministère)

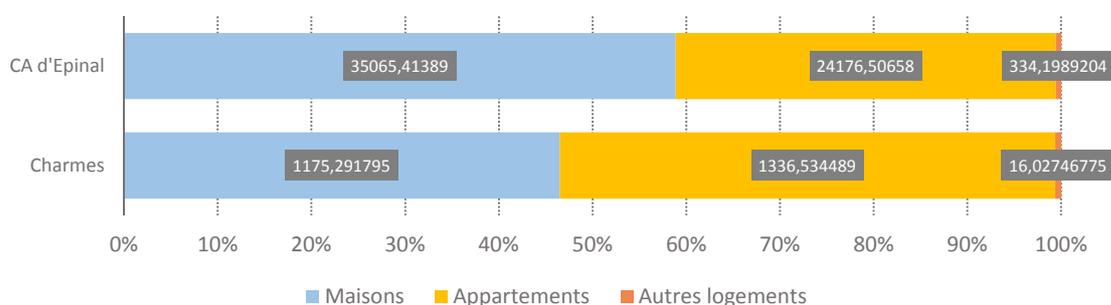


## STRUCTURE DU PARC DE LOGEMENTS

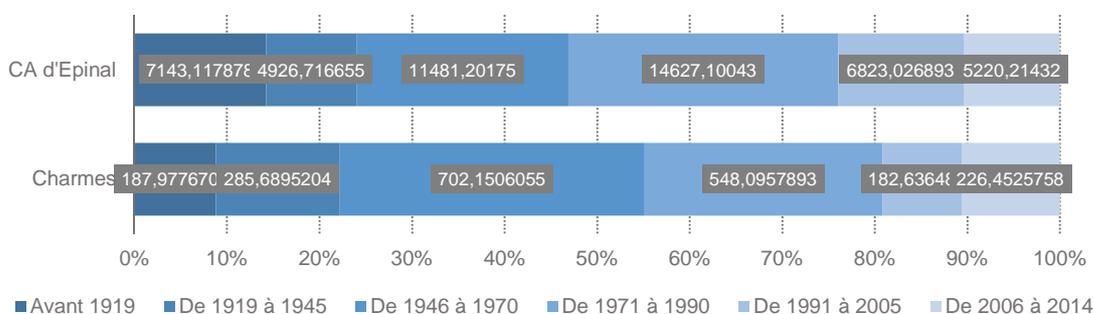
### Nombre de logements par catégorie en 2017 (INSEE)



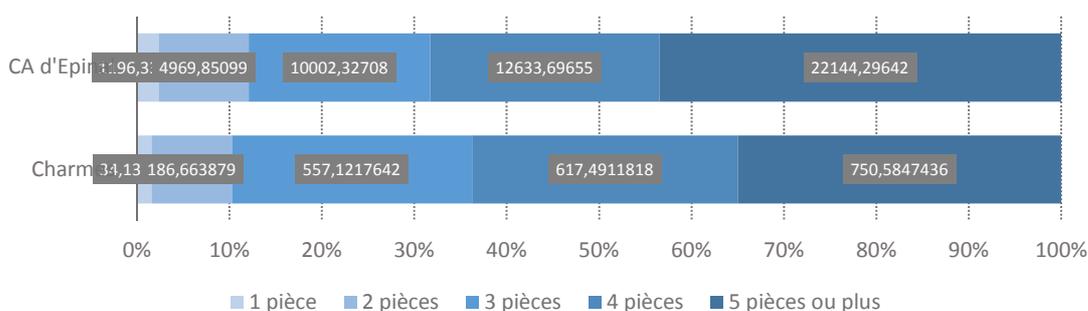
### Types de logements en 2017 (INSEE)



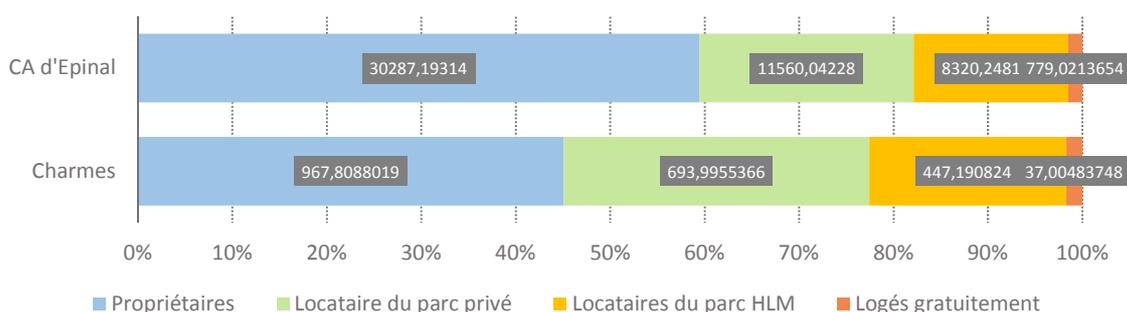
### Epoque de construction des résidences principales en 2017 (INSEE)



### Taille des résidences principales en 2017 (INSEE)



## Statut d'occupation des résidences principales en 2017 (INSEE)



	Charmes	CA d'Epinal
Nombre total de logements conventionnés en 2019	535	10398
Dont logements du parc public en 2019	459	9670
Dont logements du parc privé conventionné en 2019	76	728

Source : DREAL

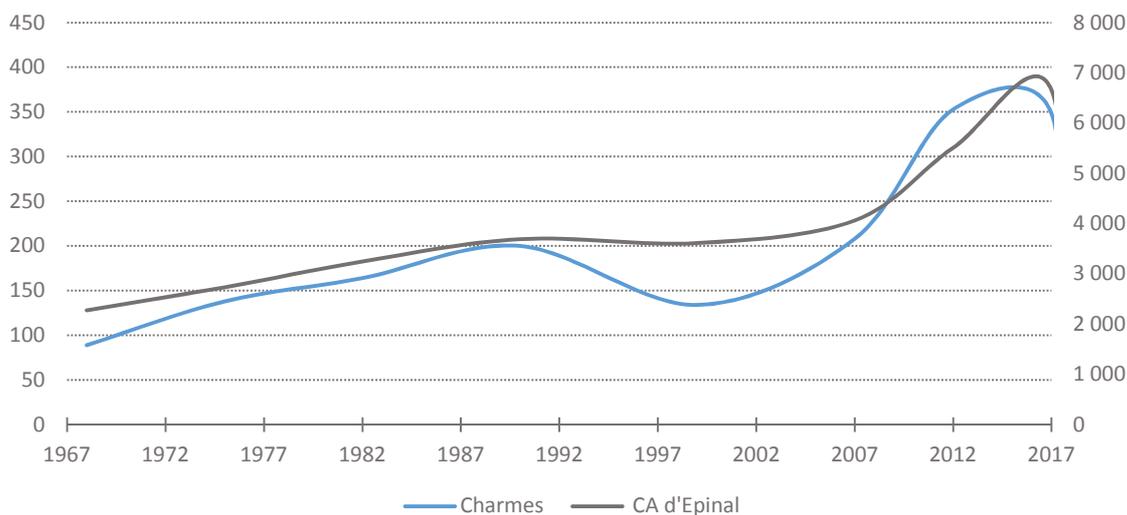
	Charmes	CA d'Epinal
Nombre de copropriétés en 2017	75	1537
Nombre de logements en copropriétés en 2017	375	10021

Source : Données MAJIC 2017

	Charmes	CA d'Epinal
Locaux d'habitation au confort médiocre en 2017	64	1992
Dont loc. d'hab. privés au confort médiocre en 2017	60	1785

Source : Données MAJIC 2017

## Evolution de la vacance depuis 1968 (INSEE)

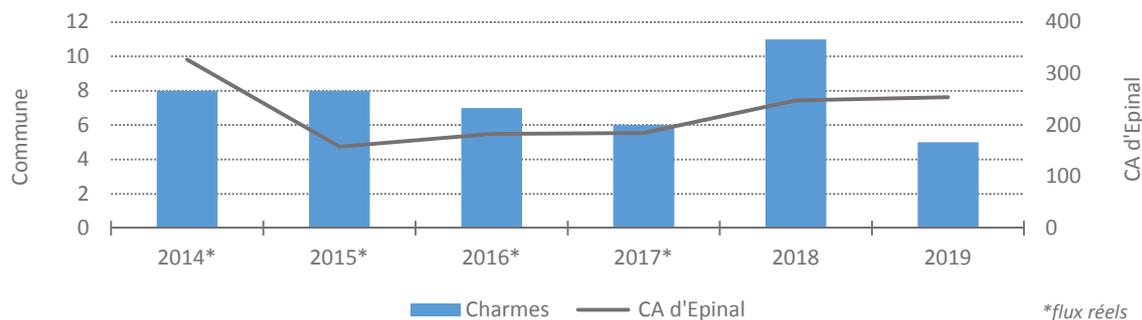


	Charmes	CA d'Epinal
Logements vacants depuis plus de 2 ans en 2017	179	3255
Logements vacants depuis plus de 5 ans en 2017	92	1695

Source : Données MAJIC 2017

## EVOLUTION DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

### Evolution du nombre de logements commencés (Sitadel)



	Charmes		CA d'Epinal	
	Total	Moy. annuelle	Total	Moy. annuelle
Logements individuels purs depuis 2020	0	0	0	0
Logements individuels groupés depuis 2020	0	0	0	0
Logements collectifs depuis 2020	0	0	0	0
Logements résidences commencés depuis 2020	0	0	0	0
Total commencés depuis 2020 (A)	0	0	0	0
Total démolis depuis 2020 (B)	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Solde neuf réalisé depuis 2020 (C=A-B)	0	0	0	0
Solde neuf réalisé : $\sum$ villages du secteur depuis 2020 (D)	0	0	0	0
Potentiel neuf max PLH : $\sum$ villages du secteur (E)	0	0	0	0
Potentiel neuf max restant : $\sum$ villages du secteur (F=E-D)	0	0	0	0
Potentiel neuf max PLH : commune armature (G)	67	11	1366	228
Potentiel neuf max restant : commune armature (H=G-C)	67	67	1366	1366

Sources : suivi SITADEL 2 logts. Commencés / communes (PD)

## EVOLUTION DU MARCHÉ LOCAL

### Evolution du nombre de ventes de logements anciens



	Charmes	CA d'Epinal
Prix moyen des maisons 2013-2017 (> 10 ventes)	120327	120753
Prix moyen des maisons 2018-2023 (> 10 ventes)	0	0

Source : Demande de Valeurs Foncières (2008-2017)

## RENOVATION ENERGETIQUE

	Charmes	CA d'Epinal
Nombre de dossiers PIG	37	1135

Source : suivi interne CAE (année 2019)

## RENOUVELLEMENT GENERATIONNEL

	Charmes	CA d'Epinal
Biens dont le propriétaire est âgé de 55 ans et plus en 2017	546	17877
Biens dont le propriétaire est âgé de 85 ans et plus, potentiellement libérables à partir de 2019	73	1828
Biens supplémentaires potentiellement libérables par des personnes de 85 ans ou plus entre 2020 et 2025	61	1739
Nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile (GIR 1 à 4) en 2020	26	694

Données MAJIC 2017 et Données CD 88- Aide Personnalisée à l'Autonomie-

## ACTES D'URBANISME

	Charmes	CA d'Epinal
Nb. de Certificats d'urbanisme	0	120
Nb. de Permis d'Aménager	0	7
Nb. de Permis de Construire	0	344
Nb. de Déclarations Préalables	0	1004
Nb. de Permis de Démolir	0	28

Source : CAE/GEOPC (année 2019) (disponibles pour les communes ayant délégué l'instruction à la CAE)